



Fédération des caisses Desjardins du Québec

Rapport financier Troisième trimestre de 2019

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2018
Revenu net d'intérêts	404 \$	372 \$	382 \$	1 141 \$
Primes nettes	2 354	2 270	2 288	6 969
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	905	900	885	2 747
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 663	3 542	3 555	10 857
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	568	1 001	(137)	2 826
Revenu total	4 231	4 543	3 418	13 683
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	129	(6)	73	207
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 263	2 361	1 380	7 744
Frais autres que d'intérêts	1 608	1 816	1 598	5 082
Impôts sur les excédents	20	56	68	67
Excédents après ristournes aux caisses membres	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$
Excédents rajustés après ristournes aux caisses membres⁽²⁾	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾				
Particuliers et Entreprises	70 \$	138 \$	72 \$	287 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	108	183	174	430
Assurance de dommages	34	123	70	76
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(1)	(128)	(17)	(210)
	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$
Indicateurs				
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	5,5 %	8,4 %	7,1 %	5,3 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽²⁾	5,6	8,5	7,2	5,3
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,81	(0,04)	0,47	0,44

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 12 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

Bilan et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2018
Bilan		
Actif	165 894 \$	157 560 \$
Prêts et acceptations nets	64 017	61 997
Dépôts	59 254	58 057
Capitaux propres	15 295	14 553
Indicateurs		
Biens sous administration ⁽²⁾	428 622 \$	373 558 \$
Biens sous gestion ⁽³⁾	75 807	66 359
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	16,3 %	15,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	16,3	15,7
Ratio du total des fonds propres	16,3	15,7
Ratio de levier	8,2	7,4
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁴⁾	0,65	0,56

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les données de 2018 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant la norme adoptée au 1^{er} janvier 2019.

⁽³⁾ Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

⁽⁴⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 13 novembre 2019 – Au terme du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2019, la Fédération a enregistré des excédents après ristournes aux caisses membres de 211 M\$, une baisse de 88 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2018. Cette diminution des excédents s'explique principalement par l'expérience technique moins favorable de certains produits d'assurance de personnes et par les marges d'intérêt inférieures à 2018 pour les activités de ce secteur. En ce qui concerne le secteur Assurance de dommages, l'évolution légèrement favorable de la sinistralité, qui demeure toutefois élevée, a contrebalancé en partie la diminution des revenus de placement.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 70 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 108 M\$ et de 34 M\$.

« Les résultats de ce troisième trimestre demeurent satisfaisants. D'ailleurs au sein du Mouvement Desjardins, notre membership est toujours à la hausse ainsi que nos parts de marché dans plusieurs secteurs d'activité dont celui du marché hypothécaire résidentiel québécois. Ces résultats témoignent de la solidité financière de la Fédération et de sa capacité à faire face à des situations imprévues », a souligné Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

La Fédération maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient de 16,3 % au 30 septembre 2019, alors qu'ils étaient de 15,7 % au 31 décembre 2018.

RAPPORT DE GESTION

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération et de ses principales filiales est présenté à la section « La Fédération en bref ».

Le rapport de gestion, daté du 13 novembre 2019, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 30 septembre 2019, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2019 et le rapport annuel 2018 de la Fédération (rapport annuel 2018), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

TABLE DES MATIÈRES

3 Rapport de gestion	13 Revue des résultats financiers	35 Gestion des risques
3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	13 Incidence des transactions importantes	35 Gestion des risques
4 Événements importants de 2019	14 Analyse des résultats	48 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques
5 Mode de présentation de l'information financière	19 Résultats des secteurs d'activité	
9 La Fédération en bref	28 Sommaire des résultats intermédiaires	
9 Évolution du contexte réglementaire		
12 Environnement économique et perspectives	29 Revue du bilan	48 Renseignements complémentaires
	29 Gestion du bilan	48 Contrôles et procédures
	30 Gestion du capital	48 Information relative aux parties liées
	35 Arrangements hors bilan	49 Méthodes comptables critiques et estimations
		49 Modifications comptables futures

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine, et mondiale. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque juridique et réglementaire, le risque environnemental ou social et le risque lié aux régimes de retraite.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et aux changements climatiques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.4 « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ».

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE 2019

Fuite de renseignements personnels

Le 20 juin 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé que certains renseignements personnels de 2,9 millions de membres ont été communiqués à des personnes à l'extérieur de l'organisation. Cette situation est le fruit d'un employé malveillant qui est aujourd'hui congédié. Le Mouvement n'a pas été victime d'une cyberattaque et ses systèmes informatiques n'ont aucunement été touchés. En marge de cette situation, des mesures additionnelles ont été mises en place afin d'assurer la protection des renseignements personnels et financiers de l'ensemble des membres et clients.

Le Mouvement Desjardins a communiqué directement par lettre avec les membres touchés par la fuite de renseignements personnels le 20 juin dernier. Il leur a offert à ses frais un service de surveillance du crédit et d'assurance contre le vol d'identité auprès d'Equifax pour une période de cinq ans.

Également, le 15 juillet 2019, le Mouvement a annoncé à l'ensemble de ses membres, et non seulement ceux touchés par la fuite de renseignements personnels, qu'ils bénéficient désormais de la Protection membres Desjardins en matière de vol d'identité, et ce, sans avoir à s'y inscrire. La Protection membres Desjardins est non seulement offerte aux membres particuliers, mais également aux membres entreprises. Cette protection inclut les éléments suivants : la protection des actifs détenus et des transactions effectuées au Mouvement Desjardins, un accompagnement pour l'assistance restauration en cas de vol d'identité ainsi qu'une protection permettant de se faire rembourser les frais encourus dans le cadre d'une démarche de restauration d'identité, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 50 000 \$.

Subséquemment, le 1^{er} novembre 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé avoir été informé par la Sûreté du Québec que l'enquête en cours tend maintenant à démontrer que ce sont les données de l'ensemble des membres particuliers de Desjardins qui sont touchées par la fuite de renseignements personnels.

Le 4 novembre, le Mouvement a informé les membres qui n'avaient pas reçu de lettre à la suite de l'annonce du 20 juin, par l'entremise de la boîte de messages AccèsD. Les membres utilisant AccèsD recevront un code d'activation du service de surveillance du crédit d'Equifax pour s'y inscrire, sans frais et pendant une période de 5 ans. Quant aux membres n'utilisant pas AccèsD, le Mouvement s'active actuellement à trouver la solution la plus appropriée pour eux.

Les charges, pour les coûts engagés et la constitution d'une provision, liées à la mise en place de ces protections pour nos membres totalisent 70 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019. L'annonce du 1^{er} novembre 2019 n'affecte pas de façon significative ces charges. Le Mouvement Desjardins pourrait réévaluer cette provision périodiquement selon la situation.

À la suite des annonces du 20 juin et du 1^{er} novembre 2019, les cotes de crédit attribuées par les agences de notation Standard & Poor's, DBRS, Moody's et Fitch aux titres de premier rang du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées.

En date du 30 septembre 2019, plus de 1 million des membres concernés par la situation s'étaient inscrits au service d'Equifax et le Mouvement Desjardins n'avait pas constaté de variation significative de la fraude, que ce soit avant ou après l'annonce du 20 juin dernier.

Changements liés aux activités de paiement et de financement chez nos commerçants

Le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé la signature d'une entente de partenariat à long terme avec Global Payments. Cette entreprise exerce ses activités dans le secteur du paiement électronique. Ce partenariat prévoit notamment l'acquisition par Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, pour une considération totale de 400 M\$. La clôture de la transaction est prévue au plus tard en avril 2020, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et de la satisfaction des conditions de clôture d'usage. La Fédération a également annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Fédération sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliquée de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires qui résultent de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, au 1^{er} janvier 2019. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Excédents rajustés de la Fédération après ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération après ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents après ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018
Présentation des excédents après ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$	1 122 \$
Élément particulier, net d'impôts					
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	-	-	(129)
Présentation des excédents rajustés après ristournes aux caisses membres	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$	993 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018
Présentation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes selon les états financiers consolidés	108 \$	183 \$	174 \$	430 \$	711 \$
Élément particulier, net d'impôts					
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	-	-	(129)
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	108 \$	183 \$	174 \$	430 \$	582 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019	30 juin 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Primes nettes	1 279 \$	1 222 \$	1 120 \$	3 685 \$	3 252 \$
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	1 279 \$	1 222 \$	1 120 \$	3 685 \$	3 252 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	925 \$	805 \$	803 \$	2 831 \$	2 352 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	(1)	(33)	43	(111)	88
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	924 \$	772 \$	846 \$	2 720 \$	2 440 \$
Ratio des sinistres	72,2 %	63,2 %	75,5 %	73,8 %	75,0 %
Frais autres que d'intérêts	299 \$	303 \$	271 \$	909 \$	828 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽¹⁾	(1)	6	(2)	6	(12)
Frais d'exploitation	298 \$	309 \$	269 \$	915 \$	816 \$
Ratio des frais	23,3 %	25,3 %	24,0 %	24,8 %	25,1 %
Ratio combiné	95,5 %	88,5 %	99,5 %	98,6 %	100,1 %

⁽¹⁾ Provient principalement des frais de gestion de placements ainsi que de certains autres frais.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents après ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents après ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018
Excédents après ristournes aux caisses membres	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$	1 122 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(11)	(18)	(13)	(26)	(33)
Part revenant au Groupe	200 \$	298 \$	286 \$	557 \$	1 089 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	14 410 \$	14 187 \$	15 980 \$	14 178 \$	15 561 \$
Rendement des capitaux propres⁽²⁾	5,5 %	8,4 %	7,1 %	5,3 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres rajusté⁽²⁾⁽³⁾	5,6 %	8,5 %	7,2 %	5,3 %	8,3 %

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

⁽³⁾ Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération après ristournes aux caisses membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La présentation des revenus de placement de 2017 ne tient pas compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018 et est donc conforme à l'IAS 39. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés					
Revenu net d'intérêts	404 \$	372 \$	382 \$	1 141 \$	1 103 \$
Primes nettes	2 354	2 270	2 288	6 969	6 677
Autres revenus					
Cotisations	99	98	97	295	295
Ententes de services	190	199	179	575	549
Commissions sur prêts et cartes de crédit	192	185	172	587	522
Services de courtage et de fonds de placement	223	223	216	660	694
Honoraires de gestion et de services de garde	153	148	154	448	441
Revenus (pertes) nets de placement ⁽²⁾	581	991	(213)	2 996	212
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(13)	10	76	(170)	265
Revenus de change	18	19	15	51	63
Autres	30	28	52	131	285
Revenu total	4 231 \$	4 543 \$	3 418 \$	13 683 \$	11 106 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion					
Revenu net d'intérêts	404 \$	372 \$	382 \$	1 141 \$	1 103 \$
Primes nettes	2 354	2 270	2 288	6 969	6 677
Autres revenus d'exploitation					
Cotisations	99	98	97	295	295
Ententes de services	190	199	179	575	549
Commissions sur prêts et cartes de crédit	192	185	172	587	522
Services de courtage et de fonds de placement	223	223	216	660	694
Honoraires de gestion et de services de garde	153	148	154	448	441
Revenus de change	18	19	15	51	63
Autres	30	28	52	131	285
Revenus d'exploitation	3 663	3 542	3 555	10 857	10 629
Revenus (pertes) de placement					
Revenus (pertes) nets de placement ⁽²⁾	581	991	(213)	2 996	212
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(13)	10	76	(170)	265
Revenus (pertes) de placement	568	1 001	(137)	2 826	477
Revenu total	4 231 \$	4 543 \$	3 418 \$	13 683 \$	11 106 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 11 « Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement » des états financiers consolidés intermédiaires.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019	30 juin 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	129 \$	(6)\$	73 \$	207 \$	225 \$
Prêts bruts moyens	62 956	61 414	61 200	62 363	59 805
Acceptations brutes moyennes	188	168	147	170	92
Prêts et acceptations bruts moyens	63 144 \$	61 582 \$	61 347 \$	62 533 \$	59 897 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾	0,81 %	(0,04)%	0,47 %	0,44 %	0,50 %

⁽¹⁾Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

LA FÉDÉRATION EN BREF

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Elle regroupe 238 caisses membres réparties au Québec et en Ontario en date du 30 septembre 2019.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2018. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (*Loi*), dont l'application vise l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. La *Loi* a pour but principal de mettre à jour et de moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par la *Loi* incluent notamment la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (qui a remplacé la *Loi sur l'assurance-dépôts*). La *Loi sur les coopératives de services financiers* est modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La *Loi* ajoute également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins. Ce chapitre vise, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. La *Loi* confirme ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La *Loi* prévoit également que l'ensemble des caisses, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (qui a remplacé la *Loi sur l'assurance-dépôts*) prévoit de nouvelles règles quant à la surveillance et au contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. De plus, la *Loi* introduit une nouvelle *Loi sur les assureurs*, qui prévoit un encadrement revisé pour les assureurs au Québec. Cette nouvelle loi comprend comme changement important la possibilité pour un assureur d'effectuer de la vente d'assurances par Internet. Quelques changements visant à moderniser la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ont également été introduits, comme les règles entourant l'offre de produits par les courtiers d'assurance et de nouvelles règles applicables à la distribution de produits sans représentants. De plus, du côté de l'assurance de dommages, la *Loi* rend la détention d'une assurance copropriété obligatoire pour les propriétaires de copropriété divisées.

De façon générale, les dispositions de la *Loi* applicables aux coopératives de services financiers sont entrées en vigueur le 13 juillet 2018, un mois après sa sanction, mais il existe plusieurs exceptions. Le chapitre concernant le Groupe coopératif est entré en vigueur au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif le 7 décembre 2018. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs*, de leur côté, sont entrées en vigueur le 13 juin 2019 de même qu'une partie importante des modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et à la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

En juillet 2019, des changements importants à la LRPCFAT et à ses règlements ont été publiés dans la Gazette du Canada par le ministère des Finances du Canada. Le Mouvement Desjardins a participé à des séances de travail avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le ministère des Finances du Canada et d'autres intervenants de l'industrie afin de discuter de ces modifications ainsi que d'autres changements au régime canadien de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes. Le Mouvement Desjardins analyse les différents changements réglementaires et implante les ajustements requis, dont notamment les modifications à apporter aux systèmes de télévirements et de déclaration d'opérations importantes en espèces.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, avançant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la proposition d'un projet de règlement simplifiant la « règle Volcker » ayant trait à la négociation pour compte propre et à la propriété des fonds de couverture. Le 20 août 2019, les régulateurs américains de la *Federal Deposit Insurance Corporation* et du *Office of the Comptroller of the Currency* ont approuvé les modifications apportées à la « règle Volcker ». Cette règle a par la suite été approuvée par la *Securities and Exchange Commission* et la *Commodity Futures Trading Commission*. La Réserve fédérale américaine devrait également approuver les modifications apportées dans les prochaines semaines. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces projets de réforme, afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. L'AMF peut également annuler ou radier ces parts de capital ou titres de créances. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis, annulés ou radiés peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF procéderait à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'appliquera pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) s'applique à la Fédération et établit des normes à son égard. Selon la ligne directrice sur la TLAC, à compter du 1^{er} avril 2022, la Fédération sera tenue de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. Au Canada, les *Lignes directrices sur l'obtention d'un consentement valable*, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019, resserrent les normes imposées aux entreprises quant à la validité des consentements obtenus pour la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels. En Europe, les autorités de contrôle chargées de l'application du *Règlement général sur la protection des données* ont imposé en janvier 2019 pour la première fois des sanctions sévères à des organisations qui ont contrevenu aux obligations de cette réglementation. Le Mouvement Desjardins continue de suivre ce dossier de près, comme plusieurs de ses compétiteurs qui y sont assujettis en tout ou en partie. Considérant le nombre de consultations à ce sujet chez les divers commissaires à la protection de la vie privée au Canada, le Mouvement anticipe l'adoption de règles plus strictes en matière de protection des renseignements personnels et effectue une vigie constante afin d'en mesurer les incidences potentielles sur ses activités.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier, depuis le 31 décembre 2018, afin de s'y conformer. En 2018, l'AMF a déposé une mise à jour de sa ligne directrice en vertu de laquelle de nouvelles exigences sont entrées en vigueur le 31 mars 2019. Celles-ci comprennent le traitement attendu au ratio de levier, à la composition des fonds propres et à la capacité totale d'absorption des pertes.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

À la suite de la récente mise à jour économique du gouvernement ontarien concernant entre autres l'assurance de biens et les assurances générales, le régime d'assurance actuel subira une nouvelle révision. Le gouvernement a démontré, lors de cette mise à jour, une volonté de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs ontariens. Il est attendu qu'une première vague de changements soit implantée en 2020. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), le régulateur qui supervise désormais le régime financier de la province depuis juin 2019, examinera notamment comment les taux en assurance sont réglementés. L'ARSF se veut un organisme de réglementation moderne et innovant en mesure de suivre le rythme d'évolution rapide du marché, de l'industrie et des attentes des consommateurs. L'industrie de l'assurance au Canada, y compris le Mouvement Desjardins, travaille activement avec le gouvernement en place à une transition harmonieuse de l'ARSF ainsi qu'à cette nouvelle réforme du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

Modernisation du système de paiement du Canada

Paiements Canada a lancé depuis 2016 un projet de modernisation du système de paiement du Canada. Ce projet complexe va s'échelonner sur plusieurs années et mobilise l'industrie financière, le gouvernement fédéral et Paiements Canada. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce projet et d'analyser les incidences potentielles et les avantages liés à cette modernisation du système de paiement et à l'émergence de nouvelles technologies de paiements.

Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique

Le 1^{er} août 2019, les ACVM ont publié l'avis 51-358 du personnel des ACVM, *Information sur les risques liés au changement climatique*. Cet avis vise à aider, sans créer de nouvelles obligations légales, les sociétés à cerner et à définir les risques importants que posent les changements climatiques et à améliorer l'information qu'elles communiquent à cet égard. Cet avis mentionne également que les ACVM continueront de surveiller la qualité de l'information fournie par les émetteurs au sujet du changement climatique, les pratiques exemplaires dans ce domaine ainsi que l'évolution des cadres de communication d'information. Le Mouvement suit de près l'évolution réglementaire dans ce domaine.

Système bancaire ouvert

Le ministère des Finances du Canada a publié le 11 janvier 2019 un document de consultation sur les mérites associés à un système bancaire ouvert. Un système bancaire ouvert pourrait offrir un moyen sécuritaire pour les consommateurs canadiens de partager, avec leur consentement, les données sur leurs opérations financières afin de bénéficier de meilleurs produits et services. Le Mouvement Desjardins a soumis le 11 février 2019 un mémoire favorable à une ouverture encadrée, concertée et structurée du système bancaire et participe aux groupes de travail de l'industrie à ce sujet.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

Le commerce mondial a continué de s'enliser au cours des derniers mois et sa variation annuelle affiche une stagnation. On remarque d'ailleurs que la grande majorité des principales économies avancées et émergentes affichent des reculs de leurs exportations. Cette baisse de cadence a surtout des répercussions sur le secteur de la fabrication, ce qui se reflète dans la faiblesse de l'indice des directeurs d'achat (indice PMI) manufacturier mondial. On peut toutefois être rassuré par le fait que les secteurs des services se portent généralement mieux. Malheureusement, les tarifs envers la Chine mis en place par l'administration Trump le 1^{er} septembre et ceux qui doivent être implantés le 15 décembre prochain touchent davantage les biens de consommation. Les échanges commerciaux ainsi que l'économie mondiale risquent donc d'être davantage affectés négativement au cours des prochains mois. Parmi les pays affligés par la baisse du commerce mondial, on retrouve l'Allemagne. La principale économie de la zone euro a subi une contraction de son PIB réel au printemps et le gouvernement allemand a signalé que la situation reste difficile au troisième trimestre. La croissance prévue du PIB réel de la zone euro a été revue à la baisse pour passer de 1,2 % à 1,1 % en 2019 et de 1,1 % à 0,7 % en 2020. La situation est aussi fragile au Royaume-Uni alors que la question du Brexit n'est toujours pas réglée et que des élections ont été déclenchées. Les économies émergentes ne sont pas épargnées par le contexte plus morose, notamment avec la Chine, qui reste la principale cible de la guerre commerciale entamée par les États-Unis. La hausse du PIB réel mondial estimée pour 2019 est de 3,1 %, tandis que celle pour 2020 est prévue à 3,0 %.

Le troisième trimestre de 2019 a été marqué par une grande volatilité sur les marchés financiers et par une nouvelle baisse des taux obligataires. Après un répit en juillet, les tensions commerciales et les craintes de récessions sont revenues en force au début du mois d'août après l'annonce par le président Donald Trump de nouveaux tarifs sur les exportations chinoises. Face aux nombreuses incertitudes internationales, la Réserve fédérale américaine (FED) a abaissé ses taux directeurs à deux reprises. Plusieurs autres banques centrales ont aussi recommandé à assouplir leur politique monétaire, dont la Banque centrale européenne, mais la Banque du Canada a gardé ses taux directeurs inchangés alors que la forte baisse des taux obligataires semble déjà avoir relancé le marché immobilier. Un sentiment plus positif était perceptible sur les marchés au début du mois de septembre, mais les inquiétudes sont rapidement revenues, entre autres lorsque les démocrates ont décidé d'enclencher une procédure de destitution contre le président américain. Profitant de l'importante diminution des taux obligataires, les Bourses nord-américaines ont tout de même progressé au cours du troisième trimestre.

Alors que les incertitudes internationales demeurent élevées, la FED a décrété une troisième baisse de ses taux directeurs à la fin du mois d'octobre, complétant ainsi son ajustement de milieu de cycle. Au Canada, la résilience de l'économie, la diminution des taux hypothécaires et l'endettement élevé des ménages sont autant de facteurs militant pour un maintien du statu quo de la Banque du Canada, mais elle guettera attentivement les développements entourant les tensions commerciales ainsi que leurs répercussions sur l'économie canadienne. Après la chute importante des derniers trimestres, les taux obligataires devraient évoluer un peu au-dessus des creux atteints récemment, mais avec une forte volatilité. Face à un dollar américain favorisé par son rôle de valeur refuge, le huard risque de demeurer relativement stable malgré l'évolution favorable des écarts de taux d'intérêt.

États-Unis

Après une hausse annualisée de 3,1 % au premier trimestre de 2019, le PIB réel américain a progressé de 2,0 % au deuxième trimestre puis de 1,9 % au troisième trimestre. Causé entre autres par la guerre commerciale, le ralentissement a jusqu'à maintenant davantage touché le secteur manufacturier et l'investissement des entreprises. Toutefois, les nouvelles hausses de tarifs affecteront davantage les consommateurs. Dans ce contexte, les prévisions ont été revues à la baisse pour 2020. Une hausse de seulement 1,6 % du PIB réel est maintenant prévue pour l'année prochaine, comparativement à 2,3 % en 2019. Il ne faudrait cependant pas que certains éléments de faiblesse qui commencent à se manifester prennent trop d'ampleur.

Canada

La croissance de l'économie canadienne s'est accélérée au deuxième trimestre de 2019 avec une hausse du PIB réel de 3,7 % (à rythme annualisé). Ce bon résultat doit toutefois être mis en contexte. Après un début d'année difficile en raison des restrictions imposées par le gouvernement albertain sur la production de pétrole, le retour graduel à la normale a fortement gonflé la croissance du secteur de l'énergie au printemps. Cela s'est notamment traduit par une importante augmentation des exportations durant le trimestre. Pour le reste de l'économie, la croissance a été nettement plus mitigée. Les principales difficultés proviennent des investissements non résidentiels des entreprises, qui ont chuté de 16,2 % au deuxième trimestre. D'une part, les contraintes de transport pour le pétrole et le gaz freinent le développement de nouvelles capacités de production au sein du secteur de l'énergie. D'autre part, l'accentuation des tensions commerciales dans le monde et les incertitudes entourant la ratification du nouvel accord commercial affectent de plus en plus la confiance des entreprises canadiennes. Tout porte à croire que les difficultés des investissements non résidentiels des entreprises se prolongeront dans les trimestres à venir. Le ralentissement du commerce mondial se répercute aussi sur l'évolution des exportations canadiennes. Heureusement, l'économie canadienne bénéficie de quelques éléments positifs. Après plusieurs mois de recul, le marché de l'habitation a récemment connu un revirement avec le retour d'une tendance haussière dans la majorité des régions. De plus, les dépenses de consommation poursuivent leur ascension. Au bout du compte, la croissance du PIB réel pourrait demeurer légèrement sous son potentiel dans les trimestres à venir qui est évalué à près de 1,8 % en moyenne par la Banque du Canada. Ainsi, l'année 2019 pourrait se solder par un gain de 1,6 %, suivi d'une hausse de 1,5 % en 2020.

Québec

Le Québec maintient une forte croissance économique. Le PIB réel a progressé de 2,9 % (à rythme annualisé) au deuxième trimestre de 2019 comparativement à 2,2 % le trimestre précédent. Le rythme devrait toutefois ralentir autour de 1,5 % d'ici la fin de 2019 et en 2020. Le climat d'incertitude qui s'amplifie avec la guerre commerciale et le ralentissement de l'économie mondiale entraîne déjà les exportations internationales du Québec vers le bas et cette tendance baissière devrait se poursuivre. Le retrait des tarifs américains sur l'acier et l'aluminium en mai dernier s'avère positif, mais l'interdiction de la Chine d'importer du porc en provenance du Canada de la fin de juin au début de novembre a fait mal aux producteurs du Québec. La ratification de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) ne semble toujours pas assurée. Les ménages continueront toutefois de soutenir l'économie. Ceux-ci profitent de l'amélioration du marché du travail qui alimente une bonne hausse des revenus. La création d'emplois demeure forte et le taux de chômage a atteint un creux de 4,7 % en août, un niveau inférieur à celui de toutes les provinces. Le marché de l'habitation est en plein essor au Québec. Les ventes de propriétés existantes atteindront un sommet cette année et le prix moyen augmentera de plus de 4 % pour la troisième année consécutive. Deux facteurs pourraient stimuler davantage le secteur résidentiel à court terme : l'entrée en vigueur cet automne du programme fédéral d'aide financière pour les premiers acheteurs et la baisse de certains taux hypothécaires. L'année 2019 devrait donc se conclure sur une excellente note pour le secteur résidentiel.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

INCIDENCE DES TRANSACTIONS IMPORTANTES

Création de Patrimoine Aviso en 2018

Le 1^{er} avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Une quote-part de 16 M\$ dans Patrimoine Aviso a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019 (5 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2019).

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de la filiale Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019	30 juin 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	- \$	- \$	- \$	- \$	49 \$
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	-	-	-	-	49
Frais autres que d'intérêts	-	-	-	-	44
Impôts sur les excédents	-	-	-	-	1
Excédents après ristournes aux caisses membres	- \$	- \$	- \$	- \$	4 \$

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾
Résultats				
Revenu net d'intérêts	404 \$	372 \$	382 \$	1 141 \$
Primes nettes	2 354	2 270	2 288	6 969
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾				
Cotisations	99	98	97	295
Ententes de services	190	199	179	575
Commissions sur prêts et cartes de crédit	192	185	172	587
Services de courtage et de fonds de placement	223	223	216	660
Honoraires de gestion et de services de garde	153	148	154	448
Revenus de change	18	19	15	51
Autres	30	28	52	131
Revenus d'exploitation⁽²⁾	3 663	3 542	3 555	10 857
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾				
Revenus (pertes) nets de placement	581	991	(213)	2 996
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(13)	10	76	(170)
Revenus (pertes) de placement⁽²⁾	568	1 001	(137)	2 826
Revenu total	4 231	4 543	3 418	13 683
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	129	(6)	73	207
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 263	2 361	1 380	7 744
Frais autres que d'intérêts	1 608	1 816	1 598	5 082
Impôts sur les excédents	20	56	68	67
Excédents après ristournes aux caisses membres	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$
Excédents rajustés après ristournes aux caisses membres⁽²⁾	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾	211 \$	316 \$	299 \$	583 \$
Indicateurs				
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	5,5 %	8,4 %	7,1 %	5,3 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽²⁾	5,6	8,5	7,2	5,3
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,81	(0,04)	0,47	0,44

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 12 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018

Excédents

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2019, la Fédération a enregistré des excédents après ristournes aux caisses membres de 211 M\$, en baisse de 88 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2018. Cette diminution des excédents s'explique principalement par l'expérience technique moins favorable de certains produits d'assurance de personnes et par les marges d'intérêt inférieures à 2018 pour les activités de ce secteur. En ce qui concerne le secteur Assurance de dommages, l'évolution légèrement favorable de la sinistralité, qui demeure toutefois élevée, a contrebalancé en partie la diminution des revenus de placement.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 70 M\$**, en baisse de 2 M\$, ou de 2,8 %, par rapport à celui réalisé à la même période en 2018.
 - Haute dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.
 - En contrepartie, baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 108 M\$**, en baisse de 66 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2018.
 - Expérience technique moins favorable de certains produits.
 - Marges d'intérêt inférieures comparativement au trimestre de 2018.
- Assurance de dommages : **apport de 34 M\$**, en baisse de 36 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018.
 - Diminution des revenus de placement.
 - En contrepartie, ratio des sinistres moins élevé au cours de ce trimestre, notamment en raison de la survenance d'une catastrophe au trimestre comparatif.
- **Rendement des capitaux propres de 5,5 %**, par rapport à 7,1 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 5,6 %**, en baisse par rapport à celui de 7,2 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018, en raison principalement de la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 663 M\$, en hausse de 108 M\$, ou de 3,0 %, par rapport au troisième trimestre de 2018.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 22 M\$, ou de 5,8 %, et s'est chiffré à 404 M\$, comparativement à 382 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 2,0 G\$, ou de 3,2 %, depuis un an, qui inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les primes nettes ont augmenté de 66 M\$, ou de 2,9 %, par rapport au troisième trimestre de 2018, pour s'établir à 2 354 M\$ au 30 septembre 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 113 M\$**, en baisse de 96 M\$, ou de 7,9 %.
 - Diminution des primes nettes de 96 M\$, dont 78 M\$ provenant des rentes et 20 M\$ de l'assurance collective.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 1 279 M\$**, en hausse de 159 M\$, ou de 14,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 905 M\$, en hausse de 20 M\$, ou de 2,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2018, en raison principalement de l'élément suivant :

- Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Constatation d'une compensation ponctuelle payable par un partenaire au troisième trimestre de 2018 découlant de la cessation d'un partenariat de marque privée.
- Augmentation plus importante qu'au troisième trimestre de 2018 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont totalisé 568 M\$, en hausse de 705 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2018, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Haute provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - Haute compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation négative était survenue au trimestre comparatif de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au troisième trimestre de 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au troisième trimestre de 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Revenus de dividendes moins élevés que ceux du trimestre comparatif de 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.
 - Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.

Revenu total

Le revenu total a atteint 4 231 M\$, en hausse de 813 M\$, ou de 23,8 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2018.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 129 M\$, en hausse de 56 M\$, par rapport à la même période en 2018 en raison de la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit.

La Fédération a continué en 2019 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,81 % pour le troisième trimestre de 2019, comparativement à 0,47 % pour la période correspondante de 2018.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,65 %, comparativement à 0,36 % au 30 septembre 2018.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 2 263 M\$, en hausse de 883 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2018.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 1 331 M\$,** en hausse de 758 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 763 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 925 M\$,** en hausse de 122 M\$, ou de 15,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable à la période comparative de 2018.
 - En contrepartie, ratio des sinistres de 72,2 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019, alors qu'il était de 75,5 % pour la période correspondante en 2018.
 - ♦ Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui du trimestre comparatif de 2018, soit 0,2 % comparativement à 3,5 %. Le troisième trimestre de 2019 a été marqué par un événement majeur, alors qu'au trimestre correspondant de 2018, une catastrophe avait été constatée.
 - ♦ Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2018, soit 78,6 % comparativement à 80,0 %, essentiellement attribuable à une sinistralité moins importante en assurance de biens.
 - ♦ En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au troisième trimestre de 2018, soit (6,6 %), comparativement à (8,0 %).

Frais autres que d'intérêts

- **Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 608 M\$,** en hausse de 10 M\$, ou de 0,6 %, comparativement au troisième trimestre de 2018, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Haute salaire liée à l'indexation et à la croissance des activités.
 - Rémunération et autres versements en hausse en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.
 - Haute de la provision liée au programme de rémunération différée des agents d'assurance de dommages de Desjardins en raison de la baisse des taux d'intérêt.
 - Progression des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
- Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Diminution des engagements pris en lien avec le *Fonds de 100 M\$*.

Impôts

- **Charge d'impôt sur les excédents après ristournes aux caisses membres de 20 M\$**, en baisse de 48 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2018.
 - Taux d'imposition effectif de 8,7 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019, en baisse par rapport à celui de 18,5 % pour la période correspondante de 2018 essentiellement attribuable au recouvrement plus élevé d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital G et les parts de capital F.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2019 ET DE 2018

Excédents

Pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2019, la Fédération a enregistré des excédents après ristournes aux caisses membres de 583 M\$, en baisse de 539 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2018. Les excédents ajustés de l'élément particulier lors de la création de Patrimoine Aviso, soit le gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018, sont quant à eux en baisse de 410 M\$. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture ainsi que par des gains sur disposition de placements inférieurs à 2018 pour les secteurs d'assurance. La baisse des excédents s'explique aussi par des marges d'intérêt moindres ainsi qu'une expérience globalement moins favorable pour les activités d'assurance de personnes. Rappelons également qu'un profit lié à la restructuration d'Interac Corp. avait été constaté au premier trimestre de 2018. À l'égard de la fuite de renseignements personnels, les charges et provisions liées à la mise en place des protections pour nos membres, soit le service de surveillance du crédit et la Protection membres Desjardins, ont été comptabilisées au deuxième trimestre de 2019 et totalisaient 70 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 287 M\$**, en hausse de 38 M\$, ou de 15,3 %, par rapport à celui réalisé à la même période en 2018.
 - Baisse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Croissance des activités de paiement et de financement.

Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
 - Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 430 M\$**, en baisse de 281 M\$, et excédents ajustés de l'élément particulier en baisse de 152 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers et marges d'intérêt inférieurs à 2018.
 - Expérience globalement moins favorable.
 - En contrepartie, diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.
- Assurance de dommages : **apport de 76 M\$**, en baisse de 72 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018.
 - Gains nets sur disposition de fonds et d'actions liées, en partie, aux rééquilibrages de certains portefeuilles qui ont généré moins de gains que ceux réalisés durant la période comparative.
 - En contrepartie, ratio des sinistres moins élevé, notamment en raison de l'incidence moins importante des catastrophes et événements majeurs.
- **Rendement des capitaux propres de 5,3 %**, par rapport à 9,4 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 5,3 %**, en baisse par rapport à celui de 8,3 % pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2018, en raison principalement de la baisse des excédents ajustés, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 10 857 M\$, en hausse de 228 M\$, ou de 2,1 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2018. En excluant le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018, les revenus d'exploitation auraient été en hausse de 360 M\$, ou de 3,4 %, par rapport à la même période en 2018.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 38 M\$, ou de 3,4 %, et s'est chiffré à 1 141 M\$, comparativement à 1 103 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 2,0 G\$, ou de 3,2 %, depuis un an, qui inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Cette hausse a été atténuée par une baisse du revenu d'intérêts provenant du portefeuille de valeurs mobilières lié aux activités de trésorerie.

Les primes nettes ont augmenté de 292 M\$, ou de 4,4 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2018, pour s'établir à 6 969 M\$ au 30 septembre 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 3 394 M\$**, en baisse de 148 M\$, ou de 4,2 %.
 - Baisse de 115 M\$ des primes provenant des rentes et de 45 M\$ de celles provenant de l'assurance collective.
 - En contrepartie, augmentation de 12 M\$ des primes provenant de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 3 685 M\$**, en hausse de 433 M\$, ou de 13,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 2 747 M\$, en baisse de 102 M\$, ou de 3,6 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2018. En excluant le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018, les autres revenus d'exploitation auraient été en hausse de 30 M\$, ou de 1,1 %, par rapport à la même période en 2018, en raison principalement des éléments suivants :

- Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
- Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
- Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Baisse des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- Constatation d'une compensation ponctuelle payable par un partenaire au cours de la période comparative de 2018 découlant de la cessation d'un partenariat de marque privée.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont totalisé 2 826 M\$, en hausse de 2 349 M\$, par rapport aux neuf premiers mois de 2018, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation négative était survenue au cours de la période comparative de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours des neuf premiers mois de 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au cours des neuf premiers mois de 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- Gains nets sur disposition d'obligations alors que des pertes avaient été enregistrées au cours des neuf premiers mois de 2018.

Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018.
- Baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.
- Gains nets sur dispositions de fonds et d'actions moindres que ceux qui avaient été constatés au cours des neuf premiers mois de 2018.
- Revenus de dividendes moins élevés que ceux de la période comparative de 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.
- Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
- Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.

Revenu total

Le revenu total a atteint 13 683 M\$, en hausse de 2 577 M\$, ou de 23,2 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2018.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 207 M\$, en baisse de 18 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2018 essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit.
- En contrepartie, migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit au troisième trimestre de 2019.

La Fédération a continué en 2019 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,44 % pour les neuf premiers mois de 2019, comparativement à 0,50 % pour la période correspondante de 2018.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,65 %, comparativement à 0,36 % au 30 septembre 2018.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 7 744 M\$, en hausse de 2 981 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 4 909 M\$,** en hausse de 2 502 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 2 495 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 2 831 M\$, en hausse de 479 M\$, ou de 20,4 %.** Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable à la période comparative de 2018.
 - En contrepartie, ratio des sinistres de 73,8 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, alors qu'il était de 75,0 % pour la période correspondante de 2018.
 - ♦ Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui des neuf premiers mois de 2018, soit 1,6 % comparativement à 4,3 %, en raison de la survenance de trois catastrophes en 2018, alors qu'aucune catastrophe n'a été constatée durant les neuf premiers mois de 2019.
- Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
- Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieur à celui des neuf premiers mois de 2018, soit (9,0 %) comparativement à (9,9 %).
 - Ratio des sinistres de l'année en cours supérieur à celui constaté à la période correspondante en 2018, soit 81,2 % comparativement à 80,6 %.

Frais autres que d'intérêts

- Les frais autres que d'intérêts ont atteint 5 082 M\$, en hausse de 288 M\$, ou de 6,0 %, comparativement aux neuf premiers mois de 2018, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Haute des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
 - Rémunération et autres versements en hausse en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.
 - Charges et provisions de 70 M\$ liées à la mise en place des protections pour nos membres, soit le service de surveillance du crédit et la Protection membres Desjardins.
 - Haute des frais attribuable à la croissance des affaires et à l'accélération de la reconnaissance des frais d'acquisition liés à l'émission des polices.
 - Progression des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
- Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Baisse des frais attribuable à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.
 - Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Diminution des engagements pris en lien avec le *Fonds de 100 M\$*.

Impôts

- **Charge d'impôt sur les excédents après ristournes aux caisses membres de 67 M\$, en baisse de 135 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018.**
 - Taux d'imposition effectif de 10,3 % pour les neuf premiers mois de 2019, en baisse par rapport à celui de 15,3 % pour la période correspondante de 2018.
 - À l'exclusion de l'effet de l'élément particulier, le taux d'impôt effectif aurait été de 10,3 % pour les neuf premiers mois de 2019 et de 16,7 % pour la même période en 2018, en raison principalement de l'effet plus important, des éléments non imposables et du recouvrement des impôts liés à la rémunération sur les parts de capital G et les parts de capital F, sur les excédents.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2019, sont fournis aux pages 29 à 41 du rapport de gestion annuel 2018.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018
Revenu net d'intérêts	341 \$	281 \$	286 \$	919 \$	835 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	441	446	403	1 338	1 226
Revenus d'exploitation⁽²⁾	782	727	689	2 257	2 061
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	(22)	-	8	(4)	68
Revenu total	760	727	697	2 253	2 129
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	128	(6)	74	205	230
Frais autres que d'intérêts	533	550	522	1 657	1 561
Impôts sur les excédents	29	45	29	104	89
Excédents nets de la période	70 \$	138 \$	72 \$	287 \$	249 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	70 \$	138 \$	72 \$	287 \$	249 \$
Indicateurs					
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	33 233 \$	32 062 \$	30 225 \$	32 422 \$	29 225 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	18 247	18 755	19 163	17 970	18 159
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	1,53 %	(0,08)%	0,97 %	0,85 %	1,05 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	1,23	1,15	0,72	1,23	0,72

⁽¹⁾Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents nets de 70 M\$,** en baisse de 2 M\$ ou de 2,8 % qui globalement sont comparables à ceux du trimestre de 2018. Cette légère baisse est attribuable essentiellement aux éléments suivants :
 - Haute dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.
 - En contrepartie, baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
- **Revenus d'exploitation de 782 M\$,** en hausse de 93 M\$, ou de 13,5 %.
 - Haute du revenu net d'intérêts de 55 M\$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,0 G\$ depuis un an, notamment des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 441 M\$, en hausse de 38 M\$, ou de 9,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
 - ♦ Augmentation des revenus provenant des caisses en raison de la croissance des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, notamment celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
- **Pertes de 22 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement,** alors qu'un revenu de 8 M\$ était constaté au trimestre comparatif, pour un écart de 30 M\$, provenant principalement de la baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.
- **Revenu total de 760 M\$,** en hausse de 63 M\$, ou de 9,0 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 128 M\$,** en hausse de 54 M\$ par rapport à la même période en 2018 en raison de la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit.
- **Frais autres que d'intérêts de 533 M\$,** en hausse de 11 M\$, ou de 2,1 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - En contrepartie, baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2019 ET DE 2018 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents nets de 287 M\$,** en hausse de 38 M\$, ou de 15,3 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Diminution des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Croissance des activités de paiement et de financement.

Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
 - Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.
- **Revenus d'exploitation de 2 257 M\$,** en hausse de 196 M\$, ou de 9,5 %.
 - Haute du revenu net d'intérêts de 84 M\$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,2 G\$, depuis un an, notamment des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 338 M\$, en hausse de 112 M\$, ou de 9,1 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
 - ♦ Augmentation des revenus provenant des caisses en raison de la croissance des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, notamment celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
- **Pertes de 4 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement,** alors qu'un revenu de 68 M\$ était constaté à la période comparative, pour un écart de 72 M\$, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
 - Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers en 2019.
- **Revenu total de 2 253 M\$,** en hausse de 124 M\$, ou de 5,8 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 205 M\$,** en baisse de 25 M\$, en raison principalement des éléments suivants :
 - Raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit.
 - En contrepartie, migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit au troisième trimestre de 2019.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 657 M\$,** en hausse de 96 M\$, ou de 6,1 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - En contrepartie, baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue panafricaine de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attritrés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Ce secteur comprend les activités de Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC jusqu'au 1^{er} avril 2018, ainsi que les activités de la participation dans Patrimoine Aviso à compter de cette même date tel que mentionné à la section « Incidence des transactions importantes ».

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018
Revenu net d'intérêts	1 \$	2 \$	1 \$	4 \$	3 \$
Primes nettes	1 113	1 084	1 209	3 394	3 542
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾	399	397	397	1 186	1 331
Revenus d'exploitation⁽²⁾	1 513	1 483	1 607	4 584	4 876
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾	531	894	(240)	2 596	165
Revenu total	2 044	2 377	1 367	7 180	5 041
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	1	-	(1)	1	(5)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 331	1 559	573	4 909	2 407
Frais autres que d'intérêts	581	590	572	1 738	1 772
Impôts sur les excédents	23	45	49	102	156
Excédents nets de la période	108 \$	183 \$	174 \$	430 \$	711 \$
Élément particulier, net d'impôts					
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	-	-	(129)
Excédents nets rajustés de la période⁽²⁾	108 \$	183 \$	174 \$	430 \$	582 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	108 \$	183 \$	174 \$	430 \$	711 \$
Indicateurs					
Ventes nettes d'épargne	1 201 \$	2 880 \$	2 146 \$	5 608 \$	6 935 \$
Ventes d'assurance	82	90	75	374	251
Primes d'assurance collective	808	796	828	2 434	2 479
Primes d'assurance individuelle	222	220	220	657	645
Primes de rentes	83	68	161	303	418
Encaissements liés aux fonds distincts	532	1 872	413	2 940	1 555

⁽¹⁾Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 108 M\$,** en baisse de 66 M\$, ou de 37,9 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Expérience technique moins favorable de certains produits.
 - Marges d'intérêt inférieures comparativement au trimestre de 2018.
- **Revenus d'exploitation de 1 513 M\$,** en baisse de 94 M\$, ou de 5,8 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Diminution des primes nettes de 96 M\$, dont 78 M\$ provenant des rentes et 20 M\$ de l'assurance collective.
 - Autres revenus d'exploitation de 399 M\$, en hausse de 2 M\$, ou de 0,5 %.
- **Revenus de placement de 531 M\$,** en hausse de 771 M\$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - ♦ Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- **Revenu total de 2 044 M\$,** en hausse de 677 M\$, ou de 49,5 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 331 M\$,** en hausse de 758 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 763 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
- **Frais autres que d'intérêts de 581 M\$,** en augmentation de 9 M\$, ou de 1,6 %, en raison, notamment, de l'augmentation des charges liées aux actifs sous gestion.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2019 ET DE 2018 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 430 M\$,** en baisse de 281 M\$ et excédents nets rajustés en baisse de 152 M\$, ou de 26,1 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers et marges d'intérêt inférieurs à 2018.
 - Expérience globalement moins favorable.
 - En contrepartie, diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.
- **Revenus d'exploitation de 4 584 M\$,** en baisse de 292 M\$, ou de 6,0 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Diminution des primes nettes de 148 M\$.
 - ♦ Baisse de 115 M\$ des primes provenant des rentes et de 45 M\$ de celles provenant de l'assurance collective.
 - ♦ En contrepartie, augmentation de 12 M\$ des primes provenant de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 186 M\$, en baisse de 145 M\$, ou de 10,9 %.
 - ♦ Gain en 2018 lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC.
 - ♦ Baisse des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

 - ♦ Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
 - ♦ Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
- **Revenus de placement de 2 596 M\$,** en hausse de 2 431 M\$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - ♦ Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Atténuée par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018.
- **Revenu total de 7 180 M\$,** en hausse de 2 139 M\$, ou de 42,4 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 4 909 M\$,** en hausse de 2 502 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 2 495 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 738 M\$,** en diminution de 34 M\$, ou de 1,9 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - La transaction impliquant Qtrade Canada Inc. a entraîné une diminution des charges.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.
 - En contrepartie, hausse des charges liées aux actifs sous gestion.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Dans le cadre de son plan d'intégration des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins a amorcé, le 1^{er} mai 2018, la transition de la bannière State Farm vers la bannière Desjardins Assurances. Cette transition s'échelonnera jusqu'au 31 décembre 2019.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019	30 juin 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Primes nettes	1 279 \$	1 222 \$	1 120 \$	3 685 \$	3 252 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽¹⁾	(59)	(54)	(34)	(125)	(116)
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	1 220	1 168	1 086	3 560	3 136
Revenus de placement ⁽¹⁾	47	91	79	273	227
Revenu total	1 267	1 259	1 165	3 833	3 363
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	925	805	803	2 831	2 352
Frais autres que d'intérêts	299	303	271	909	828
Impôts sur les excédents	9	28	21	17	35
Excédents nets de la période	34 \$	123 \$	70 \$	76 \$	148 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	23 \$	105 \$	57 \$	50 \$	115 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	11	18	13	26	33
Indicateurs					
Primes brutes souscrites	1 508 \$	1 539 \$	1 363 \$	4 220 \$	3 714 \$
Ratio des sinistres ⁽¹⁾	72,2 %	63,2 %	75,5 %	73,8 %	75,0 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽¹⁾	78,6	75,7	80,0	81,2	80,6
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽¹⁾	0,2	2,2	3,5	1,6	4,3
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽¹⁾	(6,6)	(14,7)	(8,0)	(9,0)	(9,9)
Ratio des frais ⁽¹⁾	23,3	25,3	24,0	24,8	25,1
Ratio combiné ⁽¹⁾	95,5	88,5	99,5	98,6	100,1

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- Excédents nets de 34 M\$,** en baisse de 36 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2018, attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution des revenus de placement.
 - En contrepartie, ratio des sinistres moins élevé au cours de ce trimestre, notamment en raison de la survenance d'une catastrophe au trimestre comparatif.
- Revenus d'exploitation de 1 220 M\$,** en hausse de 134 M\$, ou de 12,3 %.
- Primes nettes de 1 279 M\$,** en hausse de 159 M\$, ou de 14,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
- Pertes de 59 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** en hausse de 25 M\$, attribuable aux éléments suivants :
 - Constatation d'une compensation ponctuelle payable par un partenaire au troisième trimestre de 2018 découlant de la cessation d'un partenariat de marque privée.
 - Augmentation plus importante qu'au troisième trimestre de 2018 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenus de placement de 47 M\$**, en baisse de 32 M\$. Cette diminution provient principalement des éléments suivants :
 - Revenus de dividendes moins élevés que ceux du trimestre comparatif de 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.
 - En contrepartie, variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative était survenue au trimestre comparatif de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au troisième trimestre de 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au troisième trimestre de 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- **Revenu total de 1 267 M\$**, en hausse de 102 M\$, ou de 8,8 %.
- **Charge de sinistres de 925 M\$**, en hausse de 122 M\$, ou de 15,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable à la période comparative de 2018.
 - En contrepartie, ratio des sinistres de 72,2 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019, alors qu'il était de 75,5 % pour la période correspondante en 2018.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui du trimestre comparatif de 2018, soit 0,2 % comparativement à 3,5 %. Le troisième trimestre de 2019 a été marqué par un événement majeur, alors qu'au trimestre correspondant de 2018, une catastrophe avait été constatée.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2018, soit 78,6 % comparativement à 80,0 %, essentiellement attribuable à une sinistralité moins importante en assurance de biens.
 - En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au troisième trimestre de 2018, soit (6,6 %), comparativement à (8,0 %).
- **Frais autres que d'intérêts de 299 M\$**, en hausse de 28 M\$, ou de 10,3 %. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires.
 - Hausse de la provision liée au programme de rémunération différée des agents de Desjardins en raison de la baisse des taux d'intérêt.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2019 ET DE 2018 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 76 M\$**, en baisse de 72 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2018, attribuable aux éléments suivants :
 - Gains nets sur disposition de fonds et d'actions liées, en partie, aux rééquilibrages de certains portefeuilles qui ont généré moins de gains que ceux réalisés durant la période comparative.
 - En contrepartie, ratio des sinistres moins élevé, notamment en raison de l'incidence moins importante des catastrophes et événements majeurs.
- **Revenus d'exploitation de 3 560 M\$**, en hausse de 424 M\$, ou de 13,5 %.
- **Primes nettes de 3 685 M\$**, en hausse de 433 M\$, ou de 13,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
- **Pertes de 125 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation**, en hausse de 9 M\$, en raison de la constatation d'une compensation ponctuelle payable par un partenaire au cours de la période comparative de 2018 découlant de la cessation d'un partenariat de marque privée.
- **Revenus de placement de 273 M\$**, en hausse de 46 M\$, ou de 20,3%. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative était survenue au cours de la période comparative de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours des neuf premiers mois de 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au cours des neuf premiers mois de 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Gains nets sur disposition d'obligations alors que des pertes avaient été enregistrées au cours des neuf premiers mois de 2018. Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Gains nets sur dispositions de fonds et d'actions moindres que ceux qui avaient été constatés au cours des neuf premiers mois de 2018.
 - Revenus de dividendes moins élevés que ceux de la période comparative de 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.
- **Revenu total de 3 833 M\$**, en hausse de 470 M\$, ou de 14,0 %.

- **Charge de sinistres de 2 831 M\$, en hausse de 479 M\$, ou de 20,4 %.** Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable à la période comparative de 2018.
 - En contrepartie, ratio des sinistres de 73,8 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, alors qu'il était de 75,0 % pour la période correspondante de 2018.
 - ♦ Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui des neuf premiers mois de 2018, soit 1,6 % comparativement à 4,3 %, en raison de la survenance de trois catastrophes en 2018, alors qu'aucune catastrophe n'a été constatée durant les neuf premiers mois de 2019.
- Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
- ♦ Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieur à celui des neuf premiers mois de 2018, soit (9,0 %) comparativement à (9,9 %).
 - ♦ Ratio des sinistres de l'année en cours supérieur à celui constaté à la période correspondante en 2018, soit 81,2 % comparativement à 80,6 %.
- **Frais autres que d'intérêts de 909 M\$, en hausse de 81 M\$, ou de 9,8 %.** Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais attribuable à la croissance des affaires et à l'accélération de la reconnaissance des frais d'acquisition liés à l'émission des polices.
 - Réévaluation à la hausse de la provision liée au programme de rémunération différée des agents de Desjardins en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018	30 septembre 2019 ⁽¹⁾	30 septembre 2018
Activités de trésorerie	19 \$	29 \$	8 \$	60 \$	51 \$
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	(3)	(53)	25	(128)	29
Autres ⁽²⁾	(17)	(104)	(50)	(142)	(66)
Excédents (déficit) nets de la période	(1)\$	(128)\$	(17)\$	(210)\$	14 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	(1)\$	(128)\$	(17)\$	(210)\$	14 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2019 et de trois mois terminée le 30 juin 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – APPOINT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit net de 1 M\$,** comparativement à un déficit net de 17 M\$ pour le troisième trimestre de 2018.
- **Activités de trésorerie de 19 M\$,** comparativement à une contribution aux excédents de 8 M\$ en 2018.
 - Augmentation des revenus générés par les activités de placement et de négociation en raison de la diminution des taux d'intérêt et de la hausse des revenus liés aux portefeuilles de négociation en devises.
 - Effet favorable provenant des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.
- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture en déficit de 3 M\$,** comparativement des excédents de 25 M\$ pour la période correspondante de 2018.
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des swaps en 2019, étant donné la stabilité des taux d'intérêt comparativement à une légère hausse de ceux-ci à la même période en 2018.
- **Autres activités en déficit de 17 M\$,** comparativement à un déficit de 50 M\$ en 2018.
 - Autres activités marquées, en 2019 et en 2018, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liées principalement à la transformation numérique. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Elles incluent également les contributions provenant du *Fonds de 100 M\$*, voué au développement des régions, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2019 ET DE 2018 – APPOINT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit net de 210 M\$,** comparativement à des excédents nets de 14 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018.
- **Activités de trésorerie de 60 M\$,** comparativement à une contribution aux excédents de 51 M\$ en 2018.
 - Augmentation des revenus générés par les activités de placement et de négociation en raison de la diminution des taux d'intérêt et de la hausse des revenus liés aux portefeuilles de négociation en devises.
 - En contrepartie, effet défavorable provenant des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.
- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture en déficit de 128 M\$,** comparativement à des excédents de 29 M\$ pour la période correspondante de 2018.
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des swaps en 2019, étant donné la légère baisse des taux d'intérêt comparativement à la même période en 2018.
- **Autres activités en déficit de 142 M\$,** comparativement à un déficit de 66 M\$ en 2018.
 - Autres activités marquées, en 2019 et en 2018, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liées principalement à la transformation numérique. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Elles incluent également les contributions provenant du *Fonds de 100 M\$*, voué au développement des régions, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.
 - Charges et provisions de 70 M\$ liées à la mise en place des protections pour nos membres, soit le service de surveillance du crédit et la Protection membres Desjardins.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements qui a atténué le déficit.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Fédération.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2019			2018				2017
	T3 ⁽¹⁾⁽²⁾	T2 ⁽¹⁾⁽²⁾	T1 ⁽¹⁾⁽²⁾	T4 ⁽²⁾	T3 ⁽²⁾	T2 ⁽²⁾	T1 ⁽²⁾	
Revenu net d'intérêts	404 \$	372 \$	365 \$	398 \$	382 \$	353 \$	368 \$	357 \$
Primes nettes	2 354	2 270	2 345	2 246	2 288	2 225	2 164	2 034
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾								
Cotisations	99	98	98	97	97	99	99	94
Ententes de services	190	199	186	193	179	186	184	179
Commissions sur prêts et cartes de crédit	192	185	210	177	172	164	186	182
Services de courtage et de fonds de placement	223	223	214	211	216	223	255	245
Honoraires de gestion et de services de garde	153	148	147	138	154	144	143	147
Revenus de change	18	19	14	29	15	21	27	22
Autres	30	28	73	11	52	163	70	(78)
Revenus d'exploitation⁽³⁾	3 663	3 542	3 652	3 500	3 555	3 578	3 496	3 182
Revenus (pertes) de placement ⁽³⁾								
Revenus (pertes) nets de placement	581	991	1 424	(42)	(213)	299	126	924
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(13)	10	(167)	258	76	20	169	s. o.
Revenus (pertes) de placement⁽³⁾	568	1 001	1 257	216	(137)	319	295	924
Revenu total	4 231	4 543	4 909	3 716	3 418	3 897	3 791	4 106
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	129	(6)	84	63	73	63	89	74
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	2 263	2 361	3 120	1 821	1 380	1 727	1 656	2 120
Frais autres que d'intérêts	1 608	1 816	1 658	1 598	1 598	1 568	1 628	1 651
Impôts sur les excédents	20	56	(9)	6	68	75	59	80
Excédents avant ristournes aux caisses membres	211	316	56	228	299	464	359	181
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	-	-	51	-	-	-	44
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	211 \$	316 \$	56 \$	177 \$	299 \$	464 \$	359 \$	137 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	200 \$	298 \$	59 \$	169 \$	286 \$	453 \$	350 \$	128 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	11	18	(3)	8	13	11	9	9

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2019, le 30 juin 2019 et le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les informations présentées pour les trimestres de 2019 et 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

⁽³⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats du deuxième trimestre de 2018 ont été marqués par la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1^{er} avril 2018. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 45 et 46 du rapport de gestion annuel 2018.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan consolidé

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2018
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 768 \$	1,7 %
Valeurs mobilières	50 660	30,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 779	8,3
Prêts et acceptations nets	64 017	38,6
Actif net des fonds distincts	16 332	9,8
Instruments financiers dérivés	5 022	3,0
Autres actifs	13 316	8,1
Total de l'actif	165 894 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres		
Dépôts	59 254 \$	35,7 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 261	6,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 715	7,7
Instruments financiers dérivés	4 642	2,8
Passifs des contrats d'assurance	31 893	19,2
Passif net des fonds distincts	16 316	9,8
Autres passifs	13 126	8,0
Obligations subordonnées	1 392	0,8
Capitaux propres	15 295	9,2
Total du passif et des capitaux propres	165 894 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Actif total

Au 30 septembre 2019, l'actif total de la Fédération s'établissait à 165,9 G\$, en hausse de 8,3 G\$, ou de 5,3 %, depuis le 31 décembre 2018. Cette progression s'explique en partie par l'augmentation de 3,1 G\$ de l'actif net des fonds distincts, ainsi que par la hausse de 2,0 G\$ des prêts et acceptations. De plus, les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 0,7 G\$.

Trésorerie, dépôts auprès d'institutions financières et valeurs mobilières

Au 30 septembre 2019, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération s'établissait à 2,8 G\$, en hausse de 30 M\$ depuis le 31 décembre 2018. Quant aux valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont augmenté de 0,7 G\$, ou de 1,1 %, depuis la fin de l'an dernier, pour atteindre 64,4 G\$ à la même date.

Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Au 30 septembre 2019, l'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, s'élevait à 64,0 G\$, en hausse de 2,0 G\$, ou de 3,3 %, depuis le 31 décembre 2018. L'augmentation des prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui comptaient 61,4 % du portefeuille total de la Fédération, est responsable de cette hausse.

En effet, l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui atteignait un volume de 39,6 G\$ au 30 septembre 2019, a augmenté de 1,4 G\$, ou de 3,7 %, depuis le 31 décembre 2018. Au 30 septembre 2019, l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, s'élevait à 20,4 G\$, en hausse de 0,7 G\$, ou de 3,7 %, depuis le 31 décembre 2018. En contrepartie, baisse de 0,2 G\$, ou de 3,6 %, des prêts hypothécaires résidentiels qui totalisaient 4,5 G\$ au 30 septembre 2019.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
Hypothécaires résidentiels	4 461 \$ 6,9 %	4 626 \$ 7,4 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 438 31,7	19 710 31,5
Aux entreprises et aux gouvernements	39 582 61,4	38 152 61,1
	64 481 100,0 %	62 488 100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(464)	(491)
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	64 017 \$	61 997 \$

Dépôts

Au 30 septembre 2019, l'encours des dépôts de la Fédération atteignait 59,3 G\$, en hausse de 1,2 G\$, ou de 2,1 %, depuis le 31 décembre 2018. La croissance des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 81,5 % de son portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette progression. En effet, l'encours de ces dépôts a crû de 2,3 G\$, ou de 4,9 %, depuis la fin de l'an dernier, pour totaliser 48,3 G\$ au terme de ce trimestre. L'encours des dépôts des institutions de dépôts a, pour sa part, diminué de 0,5 G\$, ou de 6,9 %, depuis le 31 décembre 2018, pour se chiffrer à 7,4 G\$ au 30 septembre 2019 en raison principalement de la baisse des dépôts des caisses membres. Enfin, les dépôts des particuliers ont diminué de 0,5 G\$, ou de 12,7 %, depuis le 31 décembre 2018, pour totaliser 3,6 G\$ au terme de ce trimestre.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
Particuliers	3 584 \$ 6,0 %	4 105 \$ 7,1 %
Entreprises et gouvernements	48 261 81,5	45 998 79,2
Institutions de dépôts	7 409 12,5	7 954 13,7
Total des dépôts	59 254 \$ 100,0 %	58 057 \$ 100,0 %

Passifs des contrats d'assurance

Au 30 septembre 2019, les passifs des contrats d'assurance de la Fédération s'élevaient à 31,9 G\$, en hausse de 3,1 G\$, ou de 10,9 %, depuis le 31 décembre 2018.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs de la Fédération.

Capitaux propres

Au 30 septembre 2019, les capitaux propres s'élevaient à 15,3 G\$, en hausse de 0,7 G\$, ou de 5,1 %, depuis le 31 décembre 2018. Les excédents nets des neuf premiers mois de 2019 après ristournes aux caisses membres totalisant 583 M\$ et l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$ ont été une source de cette croissance.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération aux pages 50 et 51. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement, notamment la ligne directrice sur la TLAC.

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé le 7 décembre 2017 les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondé sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1^{er} janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III. À cet effet, l'AMF a publié en juillet dernier un calendrier de mise en œuvre de ces réformes.

Le 14 janvier 2019, le CBCB a publié la version définitive de la norme *Minimum capital requirements for market risk*, qui couvre les questions liées à la mise en œuvre de la norme relative au risque de marché publiée en janvier 2016 et qui tient compte des commentaires reçus lors de la consultation réalisée en 2018. Le CBCB a reporté la date de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

Respect des exigences

Au 30 septembre 2019, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres étaient tous de 16,3 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,2 %.

La Fédération et ses filiales qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 septembre 2019.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions générales Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Participations croisées 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽³⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et ratios de fonds propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération	4 872 \$	4 767 \$
Autres parts de capital	4 012	4 012
Réserves	527	271
Excédents non répartis	4 817	4 754
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	301	(1)
Déductions ⁽¹⁾⁽²⁾	(3 432)	(3 906)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	11 097	9 897
Total des fonds propres de la catégorie 1	11 097	9 897
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	681	844
Provisions générales	230	271
Déductions ⁽¹⁾	(911)	(1 115)
Total des fonds propres de la catégorie 2	-	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	11 097 \$	9 897 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	16,3 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	16,3	15,7
Total des fonds propres ⁽³⁾	16,3	15,7
Levier ⁽⁴⁾	8,2	7,4
Exposition du ratio de levier	135 288 \$	134 198 \$

⁽¹⁾ Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieur. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (603 M\$, 2 279 M\$ en 2018), dont les participations croisées (25 M\$, 1 816 M\$ en 2018), des participations significatives (2 239 M\$, 3 076 M\$ en 2018) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (590 M\$, 528 M\$ en 2018).

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

⁽⁴⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation.

Le 21 décembre 2018, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 15 janvier 2019 et s'est terminée le 23 juillet 2019. Durant cette période, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$.

Au 30 septembre 2019, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 66 points de base par rapport au 31 décembre 2018 en raison de la croissance des réserves et excédents non répartis qui a été contrebalancée par l'augmentation des APR. Par ailleurs, la variation du ratio découle de l'entrée en vigueur du nouveau plancher de fonds propres au cours du premier trimestre de 2019 compensée en partie par l'impact défavorable du passage à IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Évolution des fonds propres réglementaires

Pour la période de neuf mois terminée le

(en millions de dollars)	30 septembre 2019
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	9 897 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	319
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	302
Parts de capital de la Fédération	105
Déductions	474
Solde à la fin de la période	11 097
Total des fonds propres de la catégorie 1	11 097
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(163)
Provisions générales	(41)
Déductions	204
Solde à la fin de la période	-
Total des fonds propres	11 097 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Elle utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, la Fédération a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce à compter du 30 juin 2017. Le 29 juin 2018, la Fédération a reçu l'agrément de l'AMF quant à l'utilisation des modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation tout en continuant d'utiliser l'approche standard pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire, et ce depuis le 30 septembre 2018.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques se chiffraient à 67,9 G\$ au 30 septembre 2019. De ce montant, 54,3 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 4,9 G\$ au risque de marché et 8,7 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2018, les actifs pondérés étaient de 63,1 G\$.

Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Total au 30 septembre 2019							Total au 31 décembre 2018
	Approche des notations internes		Approche standard					
	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital ⁽²⁾	Taux de pondération moyen des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	- \$	- \$	6 873 \$	- \$	6 873 \$	- \$	- \$	- %
Institutions financières	-	-	40 835	8 230	40 835	8 230	657	20,2
Entreprises	-	-	17 844	17 569	17 844	17 569	1 406	98,5
Titrisations	-	-	5	59	5	59	5	1 250,0
Actions	-	-	208	311	208	311	25	149,5
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	1 716	1 301	1 716	1 301	104	75,8
Prêts hypothécaires	1 998	260	396	139	2 394	399	32	16,7
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 316	4 103	1 238	929	8 554	5 032	403	58,8
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	32 394	9 604	-	-	32 394	9 604	768	29,6
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	41 708	13 967	69 115	28 538	110 823	42 505	3 400	38,4
Risque de contrepartie								
Emprunteurs souverains	-	-	19	-	19	-	-	-
Institutions financières	-	-	3 046	609	3 046	609	49	20,0
Entreprises	-	-	14	11	14	11	1	78,6
Portefeuille de négociation	-	-	1 965	681	1 965	681	54	34,7
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	-	-	-	-	-	1 713	137	-
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	136	12	1	8,8
Sous-total du risque de contrepartie	-	-	5 044	1 301	5 180	3 026	242	58,4
Autres actifs ⁽³⁾	-	-	-	-	15 821	7 902	633	49,9
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	-	839	-	-	-	840	67	-
Total du risque de crédit	41 708	14 806	74 159	29 839	131 824	54 273	4 342	41,2
Risque de marché								
Valeur à risque (VaR)	-	605	-	-	-	605	48	-
VAR en situation de crise	-	2 385	-	-	-	2 385	191	-
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	-	1 425	-	-	-	1 425	114	-
Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	472	-	472	38	-
Total du risque de marché⁽⁷⁾	-	4 415	-	472	-	4 887	391	-
Risque opérationnel⁽⁸⁾	-	-	-	8 750	-	8 750	700	-
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	41 708	19 221	74 159	39 061	131 824	67 910	5 433	-
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'AEC⁽⁹⁾								
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	-	-	-	-	-	67 910	5 433	-
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	67 910	5 433	-
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	67 910	5 433	-
Total des actifs pondérés en fonction des risques	41 708 \$	19 221 \$	74 159 \$	39 061 \$	131 824 \$	67 910 \$	5 433 \$	- %
								63 106 \$

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (réduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽⁴⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁵⁾ Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

⁽⁶⁾ Représente les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires. Il est à noter que depuis le troisième trimestre de 2018, c'est l'approche des modèles internes qui est appliquée pour l'ensemble des portefeuilles de négociation à la suite de l'obtention de l'agrément de l'AMF. Avant cette période, c'est l'approche standard qui était utilisée pour l'ensemble des exigences en risque de marché.

⁽⁷⁾ Depuis le troisième trimestre de 2018, des modèles internes sont utilisés pour calculer le risque de marché sur les portefeuilles de négociation en remplacement de l'approche standard utilisée auparavant. L'approche standard a été utilisée pour les périodes précédentes.

⁽⁸⁾ Depuis le deuxième trimestre de 2017, l'approche standard est utilisée pour évaluer le risque opérationnel. L'approche indicateur de base a été utilisée pour les périodes précédentes.

⁽⁹⁾ Afin de tenir compte de la charge d'AEC, des facteurs scalaires sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2014 au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio des fonds propres total. Ces facteurs scalaires étaient de 80 %, 83 % et 86 % respectivement en 2018. Pour l'exercice 2019, conformément aux directives de l'AMF, le facteur appliqué est de 100 % pour chacun des ratios divulgués.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés annuels de la Fédération contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit, les garanties et les actifs affectés et reçus en garantie, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 septembre 2019, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 428,6 G\$, soit une hausse de 55,1 G\$, ou de 14,7 %. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 75,8 G\$ au 30 septembre 2019, ce qui représente une hausse de 9,4 G\$, ou de 14,2 %, depuis le 31 décembre 2018.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec la stratégie organisationnelle et l'appétit pour le risque qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Fédération est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ou social ainsi qu'au risque lié à l'environnement juridique et réglementaire.

La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Fédération est exposée (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque lié à l'environnement juridique et réglementaire) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 60 à 90 du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents ainsi que les autres facteurs de risque n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 56 à 59 du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, y compris par ses prêts aux caisses membres. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 30 septembre 2019, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 464 M\$, en baisse de 27 M\$ par rapport au 31 décembre 2018. Cette baisse est expliquée principalement par le raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit, contrebalancée par la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit au troisième trimestre de 2019. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,65 % au terme du troisième trimestre de 2019, contrairement à 0,56 % au 31 décembre 2018. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 149 M\$ au 30 septembre 2019, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 35,6 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 30 septembre 2019

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	35 \$	3 \$	1 \$	11 \$	50 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	699	169	87	-	955
Aux entreprises et aux gouvernements	2	1	-	-	3
	736 \$	173 \$	88 \$	11 \$	1 008 \$

Au 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	43 \$	3 \$	- \$	11 \$	57 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	679	126	57	-	862
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	724 \$	129 \$	57 \$	11 \$	921 \$

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019				Au 31 décembre 2018	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts				
Hypothécaires résidentiels	4 461 \$	13 \$ 0,29 %	5 \$	8 \$	10 \$	5 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 438	246 1,20	124	122	200	90
Aux entreprises et aux gouvernements	39 582	159 0,40	20	139	138	132
Total des prêts	64 481 \$	418 \$ 0,65 %	149 \$	269 \$	348 \$	227 \$

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2019	30 juin 2019	30 septembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Prêts dépréciés bruts au début de la période selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	84 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	125
Prêts dépréciés bruts au début de la dernière période selon l'IFRS 9	380 \$	394 \$	208 \$	348 \$	209
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	196	478	149	1 158	482
Retours à un état non déprécié	(104)	(392)	(133)	(855)	(226)
Radiations et recouvrements	(79)	(88)	(59)	(242)	(208)
Autres variations	25	(12)	57	9	(35)
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	418 \$	380 \$	222 \$	418 \$	222 \$

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Mesure du risque de marché pour le portefeuille de négociation

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des actifs et le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019, en baisse de 0,7 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2019. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 16,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019, en baisse de 3,2 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2019. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 94,3 M\$, en hausse de 13,9 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
 - ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
 - ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

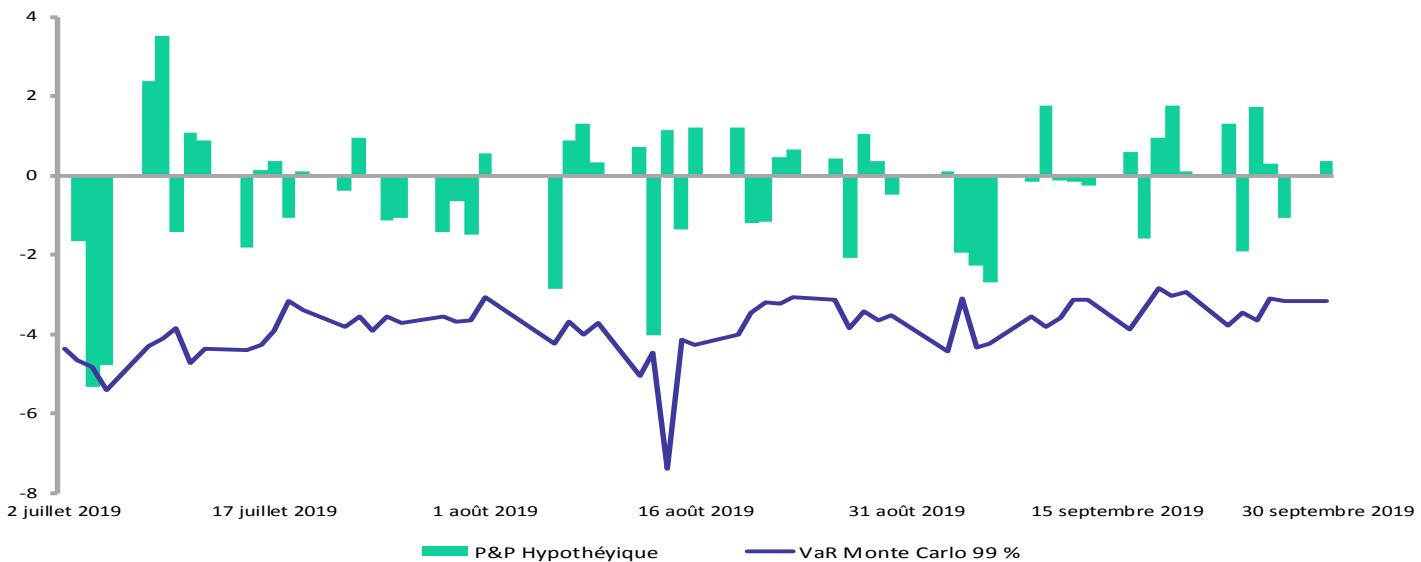
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du troisième trimestre de 2019, aucun dépassement de P&P réel par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement. Toutefois, un dépassement de 0,5 M\$ du P&P hypothétique a été observé le 4 juillet. Ce dernier est attribuable à l'exposition du portefeuille à une hausse des taux d'intérêt survenue à la suite des résultats positifs sur l'emploi américain. Cette nouvelle a été perçue négativement par les investisseurs en raison des répercussions possibles sur la décision éventuelle de la Réserve fédérale américaine d'abaisser son taux directeur. Compte tenu du faible nombre de dépassements survenus au cours de la dernière année, la performance du modèle de la VaR est jugée adéquate.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'enterrer mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2019		Au 30 juin 2019		Au 30 septembre 2018	
	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(43) \$	(11)\$	(50) \$	16 \$	(6) \$	132 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾	39	13	51	(16)	4	(136)

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 244 M\$ avant impôts au 30 septembre 2019 et de respectivement 230 M\$ et 220 M\$ au 30 juin 2019 et au 30 septembre 2018. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 258 M\$ avant impôts au 30 septembre 2019 et de respectivement 237 M\$ et 236 M\$ au 30 juin 2019 et au 30 septembre 2018.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que l'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR sera le 1^{er} janvier 2020. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 125,6 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019 comparativement à un ratio de 122,4 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décoite du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 59,3 G\$ au 30 septembre 2019, en hausse de 1,2 G\$ depuis le 31 décembre 2018. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan ».

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2019, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 30 septembre 2019

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	10 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2019							Au 31 décembre 2018	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans		
Billets à escompte au porteur	1 219 \$	1 718 \$	17 \$	31 \$	2 985 \$	- \$	- \$	2 985 \$	2 798 \$
Papier commercial	4 363	3 427	2 225	3 109	13 124	-	-	13 124	13 174
Billets à moyen terme	-	750	2 218	827	3 795	3 425	2 647	9 867	10 657
Titrisation de créances hypothécaires	-	524	228	585	1 337	1 272	7 842	10 451	9 820
Obligations sécurisées	1 444	-	-	-	1 444	1 442	3 480	6 366	5 859
Obligations subordonnées	-	-	-	893	893	-	499	1 392	1 378
Total	7 026 \$	6 419 \$	4 688 \$	5 445 \$	23 578 \$	6 139 \$	14 468 \$	44 185 \$	43 686 \$
dont :									
Garantis	1 444 \$	524 \$	228 \$	1 478 \$	3 674 \$	2 714 \$	11 821 \$	18 209 \$	17 057 \$
Non garantis	5 582	5 895	4 460	3 967	19 904	3 425	2 647	25 976	26 629

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 499 M\$ par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation des créances hypothécaires et des obligations sécurisées, compensée en partie par la diminution des billets à moyen terme.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019		Au 31 décembre 2018
	19 615 \$	44,4 %	
Dollars canadiens	19 615 \$	44,4 %	19 637 \$
Dollars américains	16 672	37,7	13 824
Autres	7 898	17,9	10 225
	44 185 \$	100,0 %	43 686 \$
			100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,7 G\$ au cours des neuf premiers mois de 2019. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à deux émissions de son programme d'obligations sécurisées d'un montant de 750 M d'euros et d'un montant de 1,0 G\$ US. Par ailleurs, la Fédération a procédé à une émission d'un montant total de 430 M\$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens. Soulignons finalement que le 4 octobre 2019, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G\$, première émission sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 26,7 G\$ au 30 septembre 2019, comparativement à 26,3 G\$ au 31 décembre 2018. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 30 septembre 2019, soit le même montant qu'au 31 décembre 2018. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, la Fédération a émis des parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$. Cette émission a débuté le 15 janvier 2019 et s'est terminée le 23 juillet 2019.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

À la suite de la publication par l'AMF, le 20 mars 2019, de ses règlements mettant en œuvre le régime de recapitalisation interne qui s'applique à certains créanciers et porteurs de titres du Mouvement Desjardins, les agences de notation ont attribué des cotes de crédit provisoires aux titres de créances de premier rang assujettis au régime de recapitalisation interne. Moody's, S&P, Fitch et DBRS ont attribué des cotes de crédit de A2, A-, AA- et AA (faible) respectivement.

À la suite des annonces du 20 juin et du 1^{er} novembre 2019 concernant la fuite des renseignements personnels de ses membres, les cotes de crédit attribuées par les agences de notation Standard & Poor's (S&P), DBRS, Moody's et Fitch aux titres de premier rang du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P, DBRS et Fitch sont stables, alors que celle apposée par Moody's est négative.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élévé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang existante ⁽¹⁾	AA	A+	Aa2	AA-
Moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾	AA (faible)	A-	A2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	A (élévé)	A	A2	A+

⁽¹⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilanAu 30 septembre 2019⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 337 \$	425 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 \$	2 768 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	160	370	761	1 196	531	1 976	6 965	21 239	4 640	37 838
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	334	429	322	431	322	1 146	5 355	2 572	48	10 959
Titres au coût amorti	775	404	242	264	146	1	5	27	(1)	1 863
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 489	218	66	-	-	-	-	-	6	13 779
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽³⁾	62	179	87	140	158	553	1 996	1 280	6	4 461
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	29	46	115	184	280	1 210	5 518	5 310	7 746	20 438
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽³⁾	8 127	1 879	1 367	2 286	1 102	5 371	11 050	1 761	6 455	39 398
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(464)	(464)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	16 332	16 332
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	170	14	-	-	-	-	-	-	-	184
Primes à recevoir	199	76	15	3	-	-	-	-	2 426	2 719
Instruments financiers dérivés	137	114	145	259	185	1 158	2 519	505	-	5 022
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 113	1	-	-	-	-	-	-	53	2 167
Actifs de réassurance	39	75	75	70	65	189	383	913	122	1 931
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	306	306
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	958	958
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	812	812
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	381	381
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 025	1 025
Autres actifs	422	105	88	7	10	21	66	8	2 169	2 896
Total de l'actif	28 393 \$	4 335 \$	3 283 \$	4 840 \$	2 799 \$	11 625 \$	33 857 \$	33 615 \$	43 147 \$	165 894 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 47.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)Au 30 septembre 2019⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽⁴⁾	39 \$	28 \$	41 \$	35 \$	28 \$	91 \$	205 \$	50 \$	3 067 \$	3 584 \$
Entreprises et gouvernements ⁽⁴⁾	7 500	6 456	4 689	2 043	2 571	6 174	11 563	2 590	4 675	48 261
Institutions de dépôts ⁽⁴⁾	137	156	160	209	175	797	2 108	5	3 662	7 409
Acceptations	170	14	-	-	-	-	-	-	-	184
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁵⁾	87	52	241	133	104	808	2 388	7 445	3	11 261
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 715	-	-	-	-	-	-	-	-	12 715
Instruments financiers dérivés	152	129	130	267	174	1 086	2 502	202	-	4 642
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 142	2	-	-	-	-	-	-	2 815	5 959
Obligations locatives	3	4	6	6	6	22	67	198	41	353
Passifs des contrats d'assurance	436	797	947	858	808	1 987	4 518	18 662	2 880	31 893
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	16 316	16 316
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 920	1 920
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	233	233
Autres passifs	1 762	198	265	40	153	66	93	39	1 861	4 477
Obligations subordonnées	-	-	-	893	-	-	-	499	-	1 392
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	15 295	15 295
Total du passif et des capitaux propres	26 143 \$	7 836 \$	6 479 \$	4 484 \$	4 019 \$	11 031 \$	23 444 \$	29 690 \$	52 768 \$	165 894 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁶⁾	3 965 \$	508 \$	136 \$	327 \$	889 \$	2 541 \$	7 928 \$	657 \$	93 642 \$	110 593 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	3 009	3 009
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	13	158	145	57	218	12	7	66	4	680
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	-	253	-	253

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 47.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 435 \$	308 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(5)\$	2 738 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	167	718	1 409	977	1 470	2 947	8 471	16 332	4 423	36 914
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	1 594	767	755	255	293	1 261	3 607	2 556	43	11 131
Titres au coût amorti	1 124	172	196	89	2	1	5	32	-	1 621
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 728	311	47	-	-	-	-	-	-	14 086
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽³⁾	46	19	102	110	274	547	2 210	1 306	12	4 626
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	52	65	165	189	279	1 061	5 229	5 298	7 372	19 710
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽³⁾	7 148	1 962	1 704	1 243	1 406	5 626	10 527	1 798	6 578	37 992
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(491)	(491)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 234	13 234
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	124	36	-	-	-	-	-	-	-	160
Primes à recevoir	178	64	13	3	-	-	-	-	2 120	2 378
Instruments financiers dérivés	235	391	191	359	215	919	1 843	213	10	4 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 455	1	-	-	-	-	-	-	31	1 487
Actifs de réassurance	38	76	77	70	68	198	390	1 041	-	1 958
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	943	943
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	811	811
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	389	389
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	896	896
Autres actifs	297	95	75	3	12	9	26	5	1 958	2 480
Total de l'actif	28 621 \$	4 985 \$	4 734 \$	3 298 \$	4 019 \$	12 569 \$	32 308 \$	28 581 \$	38 445 \$	157 560 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 47.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽⁴⁾	659 \$	101 \$	33 \$	28 \$	42 \$	90 \$	142 \$	3 \$	3 007 \$	4 105 \$
Entreprises et gouvernements ⁽⁴⁾	7 926	5 480	2 142	3 575	3 872	7 396	10 200	2 129	3 278	45 998
Institutions de dépôts ⁽⁴⁾	149	151	377	105	169	691	1 852	13	4 447	7 954
Acceptations	124	36	-	-	-	-	-	-	-	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁵⁾	19	490	136	38	1	780	4 316	5 049	-	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 233	-	-	-	-	-	-	-	-	16 233
Instruments financiers dérivés										
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	128	148	163	119	156	656	1 704	248	10	3 332
Passifs des contrats d'assurance	2 078	4	-	-	-	-	-	-	2 023	4 105
Passif net des fonds distincts	430	783	929	847	800	1 853	4 286	16 289	2 547	28 764
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 578	1 578
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	254	254
Autres passifs	2 298	407	288	30	15	95	102	42	1 828	5 105
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	879	-	499	-	1 378
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	14 553	14 553
Total du passif et des capitaux propres	30 044 \$	7 600 \$	4 068 \$	4 742 \$	5 055 \$	12 440 \$	22 602 \$	24 272 \$	46 737 \$	157 560 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁶⁾	3 792 \$	138 \$	687 \$	571 \$	1 052 \$	2 469 \$	7 778 \$	496 \$	90 432 \$	107 415 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 474	2 474
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	11	11	10	38	94	167	-	342
Lettres de crédit documentaire	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	18	79	78	191	374	12	16	75	4	847
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	537	-	-	537

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽⁴⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁵⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁶⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Titres adossés

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires⁽¹⁾	131 \$	133 \$	138 \$	140 \$

⁽¹⁾Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé.

Structures de financement à levier et prêts à risque

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	313 \$		81 \$	
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	17		18	
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	4		2	

⁽¹⁾Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2019, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée à la page 91 du rapport de gestion annuel 2018.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché. La Fédération effectue des transactions avec d'autres entités du Mouvement Desjardins, qui sont principalement des caisses.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'à personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2018.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 114 à 136 du rapport annuel 2018, à l'exception des modifications résultant de l'adoption, au 1^{er} janvier 2019, de l'IFRS 16, *Contrats de location*, décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 92 à 98 du rapport de gestion annuel 2018 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine.

Aucun changement significatif n'a été apporté à ces jugements, à ces estimations, à ces hypothèses et à ces méthodes comptables au cours des neuf premiers mois de 2019.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

IFRS 9, Instruments financiers, IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, l'IAS 39 et l'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications visent à répondre aux problèmes touchant l'information financière durant la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence. Certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture sont modifiées de sorte que les entités présument que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sera pas modifié à la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les informations à fournir ont également été modifiées pour y ajouter des informations obligatoires sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. La Fédération devra appliquer ces modifications à partir du 1^{er} janvier 2020 et évalue actuellement l'incidence qu'aura leur adoption.

Pour plus de précisions sur les autres normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2018, se reporter à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 143 et 144 du rapport annuel 2018.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

50 États financiers consolidés	56 Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
51 Bilan consolidé	56 Note 1 Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec
52 État consolidé du résultat	56 Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables
53 État consolidé du résultat global	58 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
54 État consolidé des variations des capitaux propres	60 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
55 Tableau consolidé des flux de trésorerie	66 Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
	71 Note 6 Intérêts détenus dans d'autres entités
	71 Note 7 Dépôts
	71 Note 8 Capital social
	72 Note 9 Cumul des autres éléments du résultat global
	73 Note 10 Gestion du capital
	74 Note 11 Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement
	75 Note 12 Information sectorielle
	76 Note 13 Événement important
	76 Note 14 Événement postérieur à la date de clôture

Bilan consolidé

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 30 septembre 2019 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2018
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		2 768 \$	2 738 \$
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		37 838	36 914
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		10 959	11 131
Titres au coût amorti		1 863	1 621
		50 660	49 666
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		13 779	14 086
Prêts	5		
Hypothécaires résidentiels		4 461	4 626
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		20 438	19 710
Aux entreprises et aux gouvernements		39 398	37 992
		64 297	62 328
Provision pour pertes de crédit	5	(464)	(491)
		63 833	61 837
Actif net des fonds distincts		16 332	13 234
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		184	160
Primes à recevoir		2 719	2 378
Instruments financiers dérivés		5 022	4 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		2 167	1 487
Actifs de réassurance		1 931	1 958
Actifs au titre de droits d'utilisation		306	s. o.
Immeubles de placement		958	943
Immobilisations corporelles		812	811
Goodwill		121	121
Immobilisations incorporelles		381	389
Actifs d'impôt différé		1 025	896
Autres		2 896	2 480
		18 522	15 999
TOTAL DE L'ACTIF		165 894 \$	157 560 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	7		
Particuliers		3 584 \$	4 105 \$
Entreprises et gouvernements		48 261	45 998
Institutions de dépôts		7 409	7 954
		59 254	58 057
Autres passifs			
Acceptations		184	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		11 261	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		12 715	16 233
Instruments financiers dérivés		4 642	3 332
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		5 959	4 105
Obligations locatives		353	s. o.
Passifs des contrats d'assurance		31 893	28 764
Passif net des fonds distincts		16 316	13 212
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		1 920	1 578
Passifs d'impôt différé		233	254
Autres		4 477	5 105
		89 953	83 572
Obligations subordonnées		1 392	1 378
TOTAL DU PASSIF		150 599	143 007
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	8 884	8 779
Excédents non répartis		4 814	4 764
Cumul des autres éléments du résultat global	9	309	(9)
Réserves		527	271
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		14 534	13 805
Participations ne donnant pas le contrôle		761	748
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		15 295	14 553
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		165 894 \$	157 560 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée le 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
		2019 ⁽¹⁾	2018	2019 ⁽¹⁾	2018
REVENU D'INTÉRÊTS					
Prêts		751 \$	681 \$	2 175 \$	1 874 \$
Valeurs mobilières		52	59	166	167
		803	740	2 341	2 041
FRAIS D'INTÉRÊTS					
Dépôts		347	335	1 052	868
Obligations subordonnées		18	17	54	52
Autres		34	6	94	18
		399	358	1 200	938
REVENU NET D'INTÉRÊTS	11	404	382	1 141	1 103
PRIMES NETTES		2 354	2 288	6 969	6 677
AUTRES REVENUS					
Cotisations		99	97	295	295
Ententes de services		190	179	575	549
Commissions sur prêts et cartes de crédit		192	172	587	522
Services de courtage et de fonds de placement		223	216	660	694
Honoraires de gestion et de services de garde		153	154	448	441
Revenus (pertes) nets de placement	11	581	(213)	2 996	212
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurances		(13)	76	(170)	265
Revenus de change		18	15	51	63
Autres		30	52	131	285
		1 473	748	5 573	3 326
REVENU TOTAL		4 231	3 418	13 683	11 106
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	129	73	207	225
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE		2 263	1 380	7 744	4 763
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS					
Rémunération et autres versements		164	140	513	423
Salaires et avantages sociaux		566	539	1 796	1 698
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		140	126	405	361
Ententes de services et impartition		83	76	264	245
Communications		45	49	157	163
Autres		610	668	1 947	1 904
		1 608	1 598	5 082	4 794
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		231	367	650	1 324
Impôts sur les excédents		20	68	67	202
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES		211 \$	299 \$	583 \$	1 122 \$
donc :					
Part revenant au Groupe		200 \$	286 \$	557 \$	1 089 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		11	13	26	33

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de trois mois et de neuf mois terminée le 30 septembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée le 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	211 \$	299 \$	583 \$	1 122 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	39	105	(253)	297
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	1	-	2
	39	106	(253)	299
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	10	(55)	201	(87)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	(12)	8	(27)	13
	(2)	(47)	174	(74)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance				
Gains (pertes) nets non réalisés	7	(60)	155	(83)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	2	1	(18)	(131)
	9	(59)	137	(214)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(2)	(7)	13	(15)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1	(1)	2	(3)
	(1)	(8)	15	(18)
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	2	-	-	-
	8	(114)	326	(306)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	47	(8)	73	(7)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	258 \$	291 \$	656 \$	1 115 \$
donc :				
Part revenant au Groupe	246 \$	282 \$	625 \$	1 091 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	12	9	31	24

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Impôts sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	14 \$	38 \$	(90) \$	107 \$
	14	38	(90)	107
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	3	(20)	71	(31)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	(4)	5	(10)	6
	(1)	(15)	61	(25)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance				
Gains (pertes) nets non réalisés	3	(20)	39	(31)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	1	3	(6)	(20)
	4	(17)	33	(51)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(6)	(2)	5	(8)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	-	(1)	-	(1)
	(6)	(3)	5	(9)
	(3)	(35)	99	(85)
Total de la charge d'impôt	11 \$	3 \$	9 \$	22 \$

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre
(non audité)

	Capital social (note 8)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 9)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 779 \$	4 764 \$	(9) \$	417 \$	(146) \$	271 \$	13 805 \$	748 \$	14 553 \$	
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	557	-	-	-	-	557	26	583	
Autres éléments du résultat global de la période	-	(248)	316	-	-	-	68	5	73	
Résultat global de la période	-	309	316	-	-	-	625	31	656	
Émission de parts de capital F	105	-	-	-	-	-	105	-	105	
Émission de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	7	7	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(27)	(27)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(256)	-	-	256	256	-	-	-	
Autres	-	(3)	2	-	-	-	(1)	2	1	
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2019	8 884 \$	4 814 \$	309 \$	417 \$	110 \$	527 \$	14 534 \$	761 \$	15 295 \$	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	8 537 \$	5 674 \$	458 \$	467 \$	73 \$	540 \$	15 209 \$	810 \$	16 019 \$	
Incidence des changements de méthodes comptables	-	34	(35)	-	(213)	(213)	(214)	-	(214)	
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{er} JANVIER 2018	8 537	5 708	423	467	(140)	327	14 995	810	15 805	
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	1 089	-	-	-	-	1 089	33	1 122	
Autres éléments du résultat global de la période	-	295	(293)	-	-	-	2	(9)	(7)	
Résultat global de la période	-	1 384	(293)	-	-	-	1 091	24	1 115	
Émission de parts de capital F	267	-	-	-	-	-	267	-	267	
Frais d'émission des parts de capital F	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	
Autres variations nettes du capital social	(5)	3	-	-	-	-	(2)	-	(2)	
Rémunération sur les parts de capital	-	(247)	-	-	-	-	(247)	-	(247)	
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(28)	(28)	
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(293)	-	96	197	293	-	-	-	
Transactions liées aux options de rachat	-	30	-	-	-	-	30	(19)	11	
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	-	(13)	-	-	-	-	(13)	(15)	(28)	
Autres	-	2	-	-	-	-	2	-	2	
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2018	8 798 \$	6 574 \$	130 \$	563 \$	57 \$	620 \$	16 122 \$	761 \$	16 883 \$	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2019 ⁽¹⁾	2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	650 \$	1 324 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	165	141
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	21	s. o.
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	3 129	381
Dotation à la provision pour pertes de crédit	207	225
Pertes nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments	-	19
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	170	(265)
Autres	8	(64)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(924)	(3 911)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	307	(2 480)
Prêts	(2 203)	(3 556)
Instruments financiers dérivés, montant net	678	56
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	1 174	772
Dépôts	1 197	5 649
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	432	2 087
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(3 518)	3 119
Autres	(1 124)	(736)
Paiement de la contrepartie éventuelle	(209)	(250)
Impôts versés sur les excédents	(118)	(154)
Versements des ristournes aux caisses membres	(70)	(60)
	(28)	2 297
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	(22)	s. o.
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	14	(46)
Émission de parts de capital F	105	124
Frais d'émission des parts de capital F	-	(1)
Autres variations nettes du capital social	-	(2)
Rémunération sur les parts de capital	-	(105)
Émission de capital-actions	7	-
Rachat de capital-actions	-	(11)
Dividendes versés	(27)	(28)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	-	(28)
Transactions liées aux options de rachat	-	(63)
	77	(160)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(36 209)	(49 106)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	9 324	6 635
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	27 088	41 233
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(189)	(141)
Produits de cession des immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	2	-
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition	(35)	(27)
	(19)	(1 406)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	731
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	2 738	1 757
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 768 \$	2 488 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	2 349 \$	890 \$
Intérêts et dividendes reçus	6 904	2 760

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée le 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées)

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la section « Changements de méthodes comptables » de la présente note.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 13 novembre 2019.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (*suite*)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 16, *Contrats de location*

Le 1^{er} janvier 2019, la Fédération a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Les méthodes comptables découlant de l'adoption de cette nouvelle norme sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives. Par conséquent, les informations de l'exercice 2018 sont présentées conformément à l'IAS 17 décrite dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Les mesures de transition suivantes ont été appliquées par la Fédération au 1^{er} janvier 2019 :

- Les contrats en vigueur à la date de transition n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location selon les modalités de l'IFRS 16 ;
- Pour les contrats de location classés antérieurement en tant que contrat de location simple – preneur :
 - Les contrats en vigueur au 1^{er} janvier 2019 se terminant au cours de l'exercice 2019 seront comptabilisés à titre de charge locative.
 - L'actif au titre du droit d'utilisation correspond à l'obligation locative ajustée, s'il y a lieu.

Selon l'IFRS 16, un contrat de location est un contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour le bailleur, la norme ne prévoit aucun changement significatif. Les incidences de l'adoption de l'IFRS 16 pour le preneur sont décrites ci-dessous.

L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, éliminant ainsi la distinction de l'IAS 17 entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le preneur doit comptabiliser au bilan consolidé une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de l'obligation locative majoré ou diminué de certains ajustements, s'il y a lieu. Une charge d'intérêts et d'amortissement afférentes respectivement à l'obligation locative et à l'actif au titre du droit d'utilisation doivent être comptabilisées et présentées séparément à l'état consolidé du résultat. Comme le permet l'IFRS 16, la Fédération a fait le choix d'appliquer les mesures d'exemption pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, ces derniers continueront d'être comptabilisés à titre de charge locative à l'état consolidé du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, la Fédération utilisera la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les obligations locatives comptabilisées au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2019 :

	342 \$
Ajustement relatif au taux marginal pondéré du preneur au 1 ^{er} janvier 2019 (3,81 %)	(117)
Obligations découlant de contrats de location-financement au 31 décembre 2018	16
Contrats de location de courte durée comptabilisés à l'état consolidé du résultat	(4)
Ajustements liés aux différences de traitement des options de renouvellement et de résiliation	165
Ajustements liés aux taxes non remboursables	(40)
Autres ajustements	(1)
Obligations locatives au 1^{er} janvier 2019	361 \$

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, l'IAS 39 et l'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications visent à répondre aux problèmes touchant l'information financière durant la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence. Certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture sont modifiées de sorte que les entités présument que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sera pas modifié à la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les informations à fournir ont également été modifiées pour y ajouter des informations obligatoires sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. La Fédération devra appliquer ces modifications à partir du 1^{er} janvier 2020 et évalue actuellement l'incidence qu'aura leur adoption.

Pour plus de précisions sur les autres normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2018, se reporter à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Au 30 septembre 2019							
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	202 \$	1 111 \$	- \$	1 455 \$	2 768 \$	
Valeurs mobilières	19 319	18 519	10 911	48	1 863	50 660	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	13 779	13 779	
Prêts ⁽³⁾	-	-	-	-	63 833	63 833	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	184	184	
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 719	2 719	
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	5 022	-	-	-	-	5 022	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	2 167	2 167	
Autres	-	-	-	-	1 125	1 125	
Total des actifs financiers	24 341 \$	18 721 \$	12 022 \$	48 \$	87 125 \$	142 257 \$	
Passifs financiers							
Dépôts ⁽⁵⁾	- \$	58 \$	- \$	- \$	59 196 \$	59 254 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	-	184	184	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 261	-	-	-	-	11 261	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	12 715	12 715	
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	4 642	-	-	-	-	4 642	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	5 959	5 959	
Autres	203	-	-	-	2 127	2 330	
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 392	1 392	
Total des passifs financiers	16 106 \$	58 \$	- \$	- \$	81 573 \$	97 737 \$	

⁽¹⁾ Un montant de 2 862 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 30 septembre 2019, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 3 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽⁴⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 375 M\$ à l'actif et de 215 M\$ au passif.

⁽⁵⁾ Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

Au 31 décembre 2018	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	291 \$	1 068 \$	- \$	1 379 \$	2 738 \$	
Valeurs mobilières	20 606	16 308	11 088	43	1 621	49 666	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	14 086	14 086	
Prêts ⁽³⁾	-	-	-	-	61 837	61 837	
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	160	160	
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 378	2 378	
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	4 376	-	-	-	-	4 376	
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	1 487	1 487	
Autres	13	-	-	-	794	807	
Total des actifs financiers	24 995 \$	16 599 \$	12 156 \$	43 \$	83 742 \$	137 535 \$	
Passifs financiers							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	- \$	58 057 \$	58 057 \$	
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	-	160	160	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 829	-	-	-	-	10 829	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	16 233	16 233	
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	3 332	-	-	-	-	3 332	
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	4 105	4 105	
Autres	319	-	-	-	2 363	2 682	
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 378	1 378	
Total des passifs financiers	14 480 \$	- \$	- \$	- \$	82 296 \$	96 776 \$	

⁽¹⁾ Un montant de 2 758 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2018, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 2 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽⁴⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 783 M\$ à l'actif et de 202 M\$ au passif.

Aucun reclassement d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs, comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour plus de renseignements concernant la description des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières »; « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente »; « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations »; « Primes à recevoir »; « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières »; certains « Autres actifs – Autres »; « Acceptations »; « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat »; « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières »; et certains « Autres passifs – Autres ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 30 septembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	1 863 \$	1 864 \$	1 621 \$	1 621 \$
Prêts	63 833	63 836	61 837	61 610
Passifs financiers				
Dépôts	59 196	58 951	58 057	57 842
Obligations subordonnées	1 392	1 437	1 378	1 433

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 30 septembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	56 \$	146 \$	- \$	202 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 796	509	-	8 305
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	18 359	1 036	-	19 395
Corps scolaires ou publics au Canada	15	92	-	107
Administrations publiques à l'étranger	180	-	-	180
Autres titres				
Institutions financières	16	1 027	56	1 099
Autres émetteurs	1	3 334	779	4 114
Titres de participation	3 271	620	747	4 638
	29 694	6 764	1 582	38 040
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	2 008	-	2 008
Contrats de change	-	313	-	313
Autres contrats	-	2 701	-	2 701
	-	5 022	-	5 022
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	29 694	11 786	1 582	43 062
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29	1 082	-	1 111
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 894	1 013	-	2 907
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	5 550	406	-	5 956
Autres titres				
Institutions financières	5	1 353	-	1 358
Autres émetteurs	-	602	88	690
Titres de participation	-	48	-	48
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 478	4 504	88	12 070
Instruments financiers des fonds distincts	6 075	10 183	80	16 338
Total des actifs financiers	43 247 \$	26 473 \$	1 750 \$	71 470 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	- \$	58 \$	- \$	58 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 950	311	-	11 261
Autres	-	-	203	203
	10 950	369	203	11 522
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 726	-	1 726
Contrats de change	-	318	-	318
Autres contrats	-	2 598	-	2 598
	-	4 642	-	4 642
Total des passifs financiers	10 950 \$	5 011 \$	203 \$	16 164 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (*suite*)

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 \$	264 \$	- \$	291 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 632	994	-	11 626
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 063	1 108	-	16 171
Corps scolaires ou publics au Canada	14	85	-	99
Administrations publiques à l'étranger	191	-	-	191
Autres titres				
Institutions financières	32	800	56	888
Autres émetteurs	3	2 763	742	3 508
Titres de participation	3 106	627	698	4 431
	29 068	6 641	1 496	37 205
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 707	-	1 707
Contrats de change	-	1 300	-	1 300
Autres contrats	-	1 369	-	1 369
	-	4 376	-	4 376
Autres actifs	-	-	13	13
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	29 068	11 017	1 509	41 594
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	135	933	-	1 068
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 950	595	-	2 545
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 402	641	-	5 043
Autres titres				
Institutions financières	-	2 810	-	2 810
Autres émetteurs	-	593	97	690
Titres de participation	-	43	-	43
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 487	5 615	97	12 199
Instruments financiers des fonds distincts	5 556	7 610	72	13 238
Total des actifs financiers	41 111 \$	24 242 \$	1 678 \$	67 031 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 535 \$	294 \$	- \$	10 829 \$
Autres	-	-	319	319
	10 535	294	319	11 148
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 726	-	1 726
Contrats de change	-	278	-	278
Autres contrats	-	1 328	-	1 328
	-	3 332	-	3 332
Total des passifs financiers	10 535 \$	3 626 \$	319 \$	14 480 \$

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés ainsi qu'aux techniques d'évaluation attribuables aux instruments financiers classés dans le niveau 3. Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation. Certains changements ont été apportés aux intervalles de valeurs de données utilisées pour l'établissement de la juste valeur, mais n'ont pas entraîné de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	56 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	56 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	1	-	1	-	-	-	-	2
Billets à terme adossés à des actifs	5	-	-	-	-	-	(1)	4
Obligations hypothécaires	736	-	15	-	-	-	(29)	722
Autres titres de créances	-	-	(2)	-	-	53	-	51
Titres de participation	698	(4)	(23)	-	-	149	(73)	747
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	(13)	-
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 509	(4)	(9)	-	-	202	(116)	1 582
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	89	-	-	1	-	-	(2)	88
Obligations corporatives	8	-	-	-	-	-	(8)	-
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	97	-	-	1	-	-	(10)	88
Instruments financiers des fonds distincts								
Total des actifs financiers	1 678 \$	(4) \$	(6) \$	1 \$	- \$	207 \$	(126) \$	1 750 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	319 \$	- \$	128 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	203 \$
Total des passifs financiers	319 \$	- \$	128 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	203 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au 31 décembre 2017	Incidences des changements de méthodes comptables	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018										
Actifs financiers										
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Institutions financières										
Obligations hypothécaires	58 \$	- \$	58 \$	- \$	(2) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	56 \$
Autres émetteurs										
Fonds de couverture	4	-	4	4	(1)	-	-	-	-	7
Billets à terme adossés à des actifs	6	-	6	-	2	-	-	-	(3)	5
Obligations hypothécaires	857	-	857	-	(33)	-	-	-	(74)	750
Titres de participation	236	279	515	-	9	-	-	123	(9)	638
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	15	-	15
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 161	279	1 440	4	(25)	-	-	138	(86)	1 471
Actifs financiers disponibles à la vente										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	95	(95)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	279	(279)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers disponibles à la vente	374	(374)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	-	95	95	-	-	(4)	-	-	(2)	89
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	95	95	-	-	(4)	-	-	(2)	89
Instruments financiers des fonds distincts										
Instruments financiers des fonds distincts	60	-	60	(1)	2	-	-	81	(70)	72
Total des actifs financiers	1 595 \$	- \$	1 595 \$	3 \$	(23) \$	(4) \$	- \$	219 \$	(158) \$	1 632 \$
Passifs financiers										
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net										
Autres passifs – Autres										
Passif financier lié aux options de vente	64 \$	- \$	64 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(64) \$	- \$	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	388	-	388	-	133	-	-	(277)	244	
Total des passifs financiers	452 \$	- \$	452 \$	- \$	133 \$	- \$	- \$	(341) \$	244 \$	

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur le classement des prêts et des éléments hors bilan en fonction de la qualité du crédit, se référer au tableau qui présente les tranches de probabilités de défaut (PD) par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan de la note 7 « Prêts et provision pour perte de crédit » des états financiers consolidés annuels.

Prêts

Au 30 septembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés Étape 3	Total
	Étape 1	Étape 2		
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	682 \$	- \$	- \$	682 \$
Très faible	2 092	-	-	2 092
Faible	1 498	10	-	1 508
Moyen	51	86	-	137
Élevé	-	25	-	25
Défaut	-	4	13	17
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	4 323 \$	125 \$	13 \$	4 461 \$
Provision pour pertes de crédit	(4)	(1)	(5)	(10)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	4 319 \$	124 \$	8 \$	4 451 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	1 486 \$	- \$	- \$	1 486 \$
Très faible	3 437	-	-	3 437
Faible	8 476	111	-	8 587
Moyen	3 530	1 396	-	4 926
Élevé	26	1 730	-	1 756
Défaut	-	-	246	246
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	16 955 \$	3 237 \$	246 \$	20 438 \$
Provision pour pertes de crédit	(101)	(194)	(124)	(419)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	16 854 \$	3 043 \$	122 \$	20 019 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	33 708 \$	- \$	- \$	33 708 \$
Autre que catégorie investissement	4 806	697	-	5 503
Sous-surveillance	134	78	-	212
En défaut	-	-	159	159
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	38 648 \$	775 \$	159 \$	39 582 \$
Provision pour pertes de crédit	(11)	(4)	(20)	(35)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	38 637 \$	771 \$	139 \$	39 547 \$

⁽¹⁾ Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (*suite*)

Prêts (*suite*)

Au 31 décembre 2018	Non dépréciés			Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Prêts hypothécaires résidentiels					
Excellent	626 \$	- \$	- \$	626 \$	
Très faible	2 120	-	-	2 120	
Faible	1 663	9	-	1 672	
Moyen	82	73	-	155	
Élevé	8	32	-	40	
Défaut	-	3	10	13	
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	4 499 \$	117 \$	10 \$	4 626 \$	
Provision pour pertes de crédit	(4)	(1)	(5)	(10)	
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	4 495 \$	116 \$	5 \$	4 616 \$	
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Excellent	1 529 \$	- \$	- \$	1 529 \$	
Très faible	3 352	-	-	3 352	
Faible	8 139	92	-	8 231	
Moyen	3 522	1 320	-	4 842	
Élevé	33	1 523	-	1 556	
Défaut	-	-	200	200	
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	16 575 \$	2 935 \$	200 \$	19 710 \$	
Provision pour pertes de crédit	(102)	(249)	(110)	(461)	
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	16 473 \$	2 686 \$	90 \$	19 249 \$	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾					
Risque acceptable :					
Catégorie investissement	33 588 \$	- \$	- \$	33 588 \$	
Autre que catégorie investissement	3 753	353	-	4 106	
Sous-surveillance	65	255	-	320	
En défaut	-	-	138	138	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	37 406 \$	608 \$	138 \$	38 152 \$	
Provision pour pertes de crédit	(9)	(5)	(6)	(20)	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	37 397 \$	603 \$	132 \$	38 132 \$	

⁽¹⁾ Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (*suite*)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 30 septembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés		Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Excellent	13 094 \$	2 \$	- \$	13 096 \$	
Très faible	18 827	2	-	18 829	
Faible	7 284	119	-	7 403	
Moyen	3 760	1 434	-	5 194	
Élevé	17	752	-	769	
Défaut	-	-	34	34	
Total des éléments hors bilan bruts	42 982 \$	2 309 \$	34 \$	45 325 \$	
Provision pour pertes de crédit	(22)	(3)	-	(25)	
Total des éléments hors bilan nets	42 960 \$	2 306 \$	34 \$	45 300 \$	
Entreprises et gouvernements					
Risque acceptable :					
Catégorie investissement	59 486 \$	- \$	- \$	59 486 \$	
Autre que catégorie investissement	5 915	447	-	6 362	
Sous-surveillance	49	44	-	93	
En défaut	-	-	8	8	
Total des éléments hors bilan bruts	65 450 \$	491 \$	8 \$	65 949 \$	
Provision pour pertes de crédit	(4)	-	-	(4)	
Total des éléments hors bilan nets	65 446 \$	491 \$	8 \$	65 945 \$	

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2018	Non dépréciés		Dépréciés		Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3		
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers					
Excellent	12 121 \$	5 \$	- \$	12 126 \$	
Très faible	18 338	1	-	18 339	
Faible	7 221	121	-	7 342	
Moyen	3 318	1 362	-	4 680	
Élevé	16	662	-	678	
Défaut	-	-	23	23	
Total des éléments hors bilan bruts	41 014 \$	2 151 \$	23 \$	43 188 \$	
Provision pour pertes de crédit	(25)	(8)	-	(33)	
Total des éléments hors bilan nets	40 989 \$	2 143 \$	23 \$	43 155 \$	
Entreprises et gouvernements					
Risque acceptable :					
Catégorie investissement	61 224 \$	- \$	- \$	61 224 \$	
Autre que catégorie investissement	3 387	384	-	3 771	
Sous-surveillance	18	54	-	72	
En défaut	-	-	8	8	
Total des éléments hors bilan bruts	64 629 \$	438 \$	8 \$	65 075 \$	
Provision pour pertes de crédit	(2)	(2)	-	(4)	
Total des éléments hors bilan nets	64 627 \$	436 \$	8 \$	65 071 \$	

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	4 \$	1 \$	5 \$	10 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	-	-	-
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 \$	1 \$	5 \$	10 \$
A la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	129 \$	259 \$	110 \$	498 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	180	(168)	(12)	-
Étape 2	(40)	71	(31)	-
Étape 3	-	(27)	27	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(50)	30	148	128
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(120)	47	154	81
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	56	60	-	116
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(25)	(55)	(34)	(114)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(3)	(20)	4	(19)
Radiations et recouvrements	(2)	(62)	256	192
Solde à la fin de la période	127 \$	197 \$	124 \$	448 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	9 \$	5 \$	6 \$	20 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	3	(3)	-	-
Étape 2	(1)	1	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(1)	1	8	8
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(2)	-	(3)	(5)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	4	-	-	4
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(2)	-	(1)	(3)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	1	-	-	1
Autres	-	-	10	10
Radiations et recouvrements	2	(1)	14	15
Solde à la fin de la période	11 \$	4 \$	20 \$	35 \$
Total des soldes au 30 septembre 2019	142 \$	202 \$	149 \$	493 \$
Composition				
Prêts	116 \$	199 \$	149 \$	464 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	26	3	-	29

(1) Représente les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représente la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représente l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représente principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représente les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

	Non dépréciés	Dépréciés		Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	4 \$	1 \$	4 \$	9 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	-	-	(4)	(4)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	-	-	-
	-	-	(4)	(4)
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 \$	1 \$	- \$	5 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	96 \$	304 \$	94 \$	494 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	211	(201)	(10)	-
Étape 2	(32)	56	(24)	-
Étape 3	(1)	(25)	26	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(103)	51	90	38
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(68)	138	156	226
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	62	131	-	193
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(26)	(141)	(71)	(238)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(18)	(13)	42	11
	25	(4)	209	230
Radiations et recouvrements	-	-	(207)	(207)
Solde à la fin de la période	121 \$	300 \$	96 \$	517 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	7 \$	9 \$	8 \$	24 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	6	(5)	(1)	-
Étape 2	(1)	2	(1)	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(3)	1	2	-
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(2)	2	1	1
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	3	-	-	3
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(2)	-	(2)	(4)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	(1)	(1)	(2)
	1	(1)	(2)	(2)
Radiations et recouvrements	-	-	(1)	(1)
Solde à la fin de la période	8 \$	8 \$	5 \$	21 \$
Total des soldes au 30 septembre 2018	133 \$	309 \$	101 \$	543 \$
Composition				
Prêts	112 \$	294 \$	101 \$	507 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	21	15	-	36

(1) Représente les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représente la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représente l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représente principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représente les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

NOTE 6 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Une entité structurée est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalent à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 6 366 M\$ au 30 septembre 2019 (5 859 M\$ au 31 décembre 2018), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

NOTE 7 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 septembre 2019				Au 31 décembre 2018			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	3 028 \$	33 \$	523 \$	3 584 \$	2 961 \$	41 \$	1 103 \$	4 105 \$
Entreprises et gouvernements	4 674	-	43 587	48 261	3 274	-	42 724	45 998
Institutions de dépôts	3 662	-	3 747	7 409	4 448	-	3 506	7 954
	11 364 \$	33 \$	47 857 \$	59 254 \$	10 683 \$	41 \$	47 333 \$	58 057 \$

NOTE 8 – CAPITAL SOCIAL

ÉMISSION DE PARTS

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019, la Fédération a procédé à l'émission de 10 530 473 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$.

NOTE 9 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 septembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclasés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	186 \$	1 \$	14 \$	(1) \$
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	114	4	(17)	(2)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	8	-	(7)	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	1	-	1	-
Cumul des autres éléments du résultat global	309 \$	5 \$	(9) \$	(3) \$

⁽¹⁾ Incluent une provision pour pertes de crédit de 3 M\$ au 30 septembre 2019 (2 M\$ au 31 décembre 2018) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 10 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (ligne directrice) émise par l'AMF.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,0 %.

Au 30 septembre 2019, la Fédération respecte les exigences réglementaires de l'AMF relatives aux ratios de fonds propres et au ratio de levier.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres de la Fédération :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	11 097 \$	9 897 \$
Fonds propres de la catégorie 1	11 097	9 897
Total des fonds propres	11 097	9 897
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres⁽¹⁾		
Pour les fonds propres de la catégorie 1A	67 910	63 106
Pour les fonds propres de la catégorie 1	67 910	63 150
Pour le total des fonds propres	67 910	63 193
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres⁽¹⁾		
Risque de crédit	54 273	49 216
Risque de marché	4 887	5 396
Risque opérationnel	8 750	8 581
Total des actifs pondérés en fonction des risques	67 910 \$	63 193 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	16,3 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	16,3	15,7
Total des fonds propres	16,3	15,7
Levier	8,2	7,4
Exposition du ratio de levier	135 288 \$	134 198 \$

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2014, les exigences relatives à la charge AEC sont appliquées progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres. Au 31 décembre 2018, elles étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 % et sont maintenant de 100 % pour chacune des catégories de capital depuis le premier trimestre de 2019.

NOTE 11 – REVENU NET D’INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D’INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d’intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Revenu d’intérêts sur les actifs financiers				
Au coût amorti	760 \$	688 \$	2 201 \$	1 892 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	37	43	122	122
À la juste valeur par le biais du résultat net	6	9	18	27
	803	740	2 341	2 041
Frais d’intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	399	358	1 200	938
	404 \$	382 \$	1 141 \$	1 103 \$

REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Les tableaux suivants présentent la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	2019			2018		
	Produits et frais d’intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d’intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	54 \$	19 \$	73 \$	158 \$	(122) \$	36 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	136	270	406	129	(447)	(318)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35	11	46	35	(14)	21
Au coût amorti et autres	35	21	56	37	11	48
	260 \$	321 \$	581 \$	359 \$	(572) \$	(213) \$

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	2019			2018		
	Produits et frais d’intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d’intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	194 \$	357 \$	551 \$	292 \$	(179) \$	113 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	400	1 765	2 165	374	(559)	(185)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	105	31	136	101	(17)	84
Au coût amorti et autres	101	43	144	110	90	200
	800 \$	2 196 \$	2 996 \$	877 \$	(665) \$	212 \$

NOTE 12 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Revenu net d'intérêts	341 \$	286 \$	1 \$	1 \$	- \$	- \$	62 \$	95 \$	404 \$	382 \$
Primes nettes	-	-	1 113	1 209	1 279	1 120	(38)	(41)	2 354	2 288
Autres revenus	419	411	930	157	(12)	45	136	135	1 473	748
Revenu total	760	697	2 044	1 367	1 267	1 165	160	189	4 231	3 418
Dotation à la provision pour pertes de crédit	128	74	1	(1)	-	-	-	-	129	73
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	1 331	573	925	803	7	4	2 263	1 380
Frais autres que d'intérêts	533	522	581	572	299	271	195	233	1 608	1 598
Excédents d'exploitation	99	101	131	223	43	91	(42)	(48)	231	367
Impôts sur les excédents	29	29	23	49	9	21	(41)	(31)	20	68
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	70 \$	72 \$	108 \$	174 \$	34 \$	70 \$	(1) \$	(17) \$	211 \$	299 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	70 \$	72 \$	108 \$	174 \$	23 \$	57 \$	(1) \$	(17) \$	200 \$	286 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	11	13	-	-	11	13
Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Revenu net d'intérêts	919 \$	835 \$	4 \$	3 \$	- \$	- \$	218 \$	265 \$	1 141 \$	1 103 \$
Primes nettes	-	-	3 394	3 542	3 685	3 252	(110)	(117)	6 969	6 677
Autres revenus	1 334	1 294	3 782	1 496	148	111	309	425	5 573	3 326
Revenu total	2 253	2 129	7 180	5 041	3 833	3 363	417	573	13 683	11 106
Dotation à la provision pour pertes de crédit	205	230	1	(5)	-	-	1	-	207	225
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	4 909	2 407	2 831	2 352	4	4	7 744	4 763
Frais autres que d'intérêts	1 657	1 561	1 738	1 772	909	828	778	633	5 082	4 794
Excédents d'exploitation	391	338	532	867	93	183	(366)	(64)	650	1 324
Impôts sur les excédents	104	89	102	156	17	35	(156)	(78)	67	202
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	287 \$	249 \$	430 \$	711 \$	76 \$	148 \$	(210) \$	14 \$	583 \$	1 122 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	287 \$	249 \$	430 \$	711 \$	50 \$	115 \$	(210) \$	14 \$	557 \$	1 089 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	26	33	-	-	26	33

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	Consolidé
Au 30 septembre 2019	62 723 \$	48 360 \$	13 754 \$	41 057 \$	165 894 \$
Au 31 décembre 2018	60 982 \$	41 916 \$	13 007 \$	41 655 \$	157 560 \$

NOTE 13 – ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Fuite de renseignements personnels

Le 20 juin 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé que certains renseignements personnels de 2,9 millions de membres ont été communiqués à des personnes à l'extérieur de l'organisation. Cette situation est le fruit d'un employé malveillant qui est aujourd'hui congédié. Le Mouvement Desjardins n'a pas été victime d'une cyberattaque et ses systèmes informatiques n'ont aucunement été touchés. En marge de cette situation, des mesures additionnelles ont été mises en place afin d'assurer la protection des renseignements personnels et financiers de l'ensemble des membres et clients.

Le Mouvement Desjardins a communiqué directement par lettre avec les membres touchés par la fuite de renseignements personnels le 20 juin dernier. Il leur a offert à ses frais un service de surveillance du crédit et d'assurance contre le vol d'identité auprès d'Equifax pour une période de cinq ans.

Également, le 15 juillet 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé à l'ensemble de ses membres, et non seulement ceux touchés par la fuite de renseignements personnels, qu'ils bénéficient désormais de la Protection membres Desjardins en matière de vol d'identité, et ce, sans avoir à s'y inscrire. La Protection membres Desjardins est non seulement offerte aux membres particuliers, mais également aux membres entreprises. Cette protection inclut les éléments suivants : la protection des actifs détenus et des transactions effectuées au Mouvement Desjardins, un accompagnement pour l'assistance restauration en cas de vol d'identité ainsi qu'une protection permettant de se faire rembourser les frais encourus dans le cadre d'une démarche de restauration d'identité, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 50 000 \$.

Subséquemment, le 1^{er} novembre 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé avoir été informé par la Sûreté du Québec que l'enquête en cours tend maintenant à démontrer que ce sont les données de l'ensemble des membres particuliers de Desjardins qui sont touchées par la fuite de renseignements personnels.

Le 4 novembre, le Mouvement Desjardins a informé les membres qui n'avaient pas reçu de lettre à la suite de l'annonce du 20 juin, par l'entremise de la boîte de messages AccèsD. Les membres utilisant AccèsD recevront un code d'activation du service de surveillance du crédit d'Equifax pour s'y inscrire, sans frais et pendant une période de 5 ans. Quant aux membres n'utilisant pas AccèsD, le Mouvement Desjardins s'active actuellement à trouver la solution la plus appropriée pour eux.

Les charges, pour les coûts engagés et la constitution d'une provision, liées à la mise en place de ces protections pour nos membres totalisent 70 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2019. L'annonce du 1^{er} novembre 2019 n'affecte pas de façon significative ces charges. Le Mouvement Desjardins pourrait réévaluer cette provision périodiquement selon la situation.

NOTE 14 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé la signature d'une entente de partenariat à long terme avec Global Payments. Cette entreprise exerce ses activités dans le secteur du paiement électronique. Ce partenariat prévoit notamment l'acquisition par Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, pour une considération totale de 400 M\$. La clôture de la transaction est prévue au plus tard en avril 2020, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et de la satisfaction des conditions de clôture d'usage. La Fédération a également annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020.

INFORMATION GÉNÉRALE

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.